



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet de service SESSAD APIDAY TSLA Antenne TSLA

Troubles Spécifiques du Langage

Et/ou des Apprentissages



Fiche d'identité

du service

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	SESSAD ¹ APIDAY TSLA Antenne TSLA
Adresse de la structure	21F rue Jacques Cartier 78960 Voisins le Bretonneux
Coordonnées téléphoniques	01.30.66.66.00
Adresse électronique	apiday-tsl@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Kathleen GREVISSE Directrice Pôle SESSAD Virginie MORNIER Chef de Service
Type de structure	SESSAD
Capacité et modalités d'accueil	50 jeunes de 5 à 16 ans
Numéro FINESS	780016473
Date de création	Septembre 2008
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté n°127/2020 du 20 juillet 2020 portant autorisation d'extension de capacité de 70 à 77 places du SESSAD APIDAY dont 7 places UEMA, et modification agrément TSL en « Handicap cognitif spécifique »

¹ SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.
- Présenté au Groupe d'Expression le 26/06/2021.....
- Projet approuvé le 23 septembre 2021 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

SOMMAIRE

Introduction par la Direction	6
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS.....	8
1. FEDERATION DES APAJH	8
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	8
2.1 La lettre du Président	8
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines.....	9
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	9
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	10
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	10
3.2 Sièges	12
3.3 CPOM 2020-2025	13
3.4 Orientations APAJH Yvelines	13
4. LE POLE SESSAD.....	14
4.1 Historique de l'établissement ou du service.....	14
4.2 La situation géographique	16
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS.....	17
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE	17
1.1 En référence aux textes de références et réglementaires	17
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	19
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES	20
2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées	20
2.2 L'évolution du public accompagné.....	21
2.3 Les besoins des personnes accompagnées.....	21
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	21
4. LES PRESTATIONS	23
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE	23
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE	55
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	56
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	56
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS.....	58
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT.....	62
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT	62

5.	EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	63
6.	LA GARANTIE DES DROITS	64
4^{ème}	Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	66
1.	LES RESSOURCES HUMAINES	66
1.1	Structure humaine et organisationnelle	66
1.1.1	Organigramme.....	66
1.1.2	Tableau fonctionnel des services.....	66
1.1.3	Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	70
1.2	Gestion des ressources humaines	71
1.2.1	Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés	71
1.2.2	Politique au sein du SESSAD APIDAY TSL.....	72
1.2.3	Gestion des compétences.....	72
1.2.3	Dialogue social.....	73
2.	LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE	73
2.1	Politique d'amélioration continue de l'établissement.....	73
2.2	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques.....	73
2.3	La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance	74
3.	LES FONCTIONS LOGISTIQUES.....	74
4.	LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	75
5^{ème}	Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS	76

Introduction par la Direction

Le Projet de Service, document fédérateur établi pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accompagnée, rappelle l'utilité sociale du service et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'intervention des professionnels ainsi que l'inscription de ces derniers dans un réseau relationnel. Il inscrit, enfin, son action dans le temps. Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, ce document est soumis au Groupe d'expression des parents pour avis, avant son examen par l'APAJH-Yvelines pour validation et communication auprès des usagers, de leurs représentants, mais également des autorités de tarification, des professionnels au moment de leur embauche et des partenaires institutionnels.

Le projet de service, comme chacun le sait, n'est pas un document immuable. Il doit être confronté aux réalités du terrain et à la réflexion qui nourrissent son évolution et sa maturation pour mieux répondre aux besoins du public pour lequel le service est agréé. Sa réactualisation fut l'occasion pour l'équipe de professionnels de se pencher sur l'évolution du service et l'accompagnement proposé. De nombreuses réunions ont permis d'échanger, de partager et de réfléchir sur nos pratiques professionnelles, en se fondant notamment sur les valeurs associatives et les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS². Ainsi, le projet a évolué vers un accompagnement plus spécifique, individualisé et focalisé sur des objectifs à court ou moyen terme. Les prises en soins ne sont plus exclusivement rééducatives, mais sont articulées entre le besoin de soins, les besoins de compensation et l'adaptation du jeune au monde qui l'entoure et réciproquement. Un des besoins prépondérants qui a émergé ces dernières années est la restauration de l'estime de soi pour ces enfants/jeunes qui lors de l'admission au service, ont déjà vécu un parcours difficile.

Le SESSAD APIDAY TSLA Antenne TSLA pour mener à bien ses missions et objectifs, est ouvert sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, pour un réseau riche tourné vers l'enfant / adolescent. Ainsi l'Education Nationale est un partenaire incontournable et privilégié, mais également les centres de loisirs, les CAMSP, certaines infrastructures municipales ou sociales, et les autres structures médico-sociales...afin de pouvoir répondre de manière la plus complète, aux objectifs définis dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement de la personne accompagnée. L'appartenance au Pôle SESSAD APAJH Yvelines permet une mutualisation des compétences et expertises professionnelles, mais également des moyens matériels.

L'équipe est aussi un soutien, une ressource pour la famille (accompagnement psychologique, soutien à la parentalité, travail avec les compétences familiales) qui est impliquée dans la réalisation et la validation du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant / jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s'épanouir à la place qui est la sienne.

Ce projet de service ne saurait être figé. Les nouvelles dispositions règlementaires, les contraintes extérieures, les évolutions dans les politiques sociales, les progrès de la médecine, pouvant fragiliser nos pratiques, engendrent une remise en question de celles-ci et un réajustement de manière permanente. Etre à l'écoute de son environnement

² HAS : Haute Autorité de Santé

et en lien avec les partenaires permet de s'adapter à ces évolutions, voire de les anticiper. L'évolution du public accueilli et le désir des familles sont également des facteurs qui demandent une souplesse dans l'accompagnement et la création de solutions innovantes. L'équipe du SESSAD APIDAY Antenne TSLA, soutenue par l'Association, est dans une réflexion constante avec toujours comme priorité, l'épanouissement de l'enfant / jeune porteur de troubles TSLA.

Kathleen GREVISSE

Directrice du Pôle SESSAD

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. FEDERATION DES APAJH

Créée en 1962, la Fédération des APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération des APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération des APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France.

La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes véritablement identitaires parce que permanentes, adaptées au présent et porteuses d'avenir.

De l'intégration à l'inclusion : L'APAJH refuse la stigmatisation des différences. Les personnes en situation de handicap sont naturellement incluses dans les divers lieux de vie et espaces sociaux ordinaires.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

Fondée en 1975, l'APAJH Yvelines est une association loi 1901 adhérente à la Fédération nationale des APAJH. Elle gère vingt-cinq établissements et services et accompagne plus de 1 000 enfants, adolescents et adultes handicapés. Plus de 500 professionnels et 50 bénévoles leur offrent leurs services.

L'APAJH Yvelines rassemble une collectivité de citoyens convaincus que le handicap est une question de société, qui ne saurait être renvoyée à la seule responsabilité des familles.

Elle est concernée par tous les types de handicaps, quels que soient leurs natures (moteur, mental, sensoriel, psychique, polyhandicap...) et l'âge de la personne. Elle s'efforce de répondre à une partie des besoins identifiés, dans ses établissements et avec ses services. Partenaire des pouvoirs publics et des collectivités locales, elle propose de nouvelles formes d'accompagnement pour répondre à des besoins nouveaux.

Sa mission principale consiste à procurer aux personnes en situation de handicap bien être et épanouissement personnel. Elle considère que la personne en situation de handicap accueillie est une personne avant d'être handicapée. Son intégration en milieu ordinaire est constamment recherchée.

Elle propose à chacun un projet et un parcours de vie individualisé, établi le cas échéant, en collaboration avec ses proches, réactualisé chaque année et lui permettant d'évoluer selon ses possibilités.

À l'écoute de l'évolution des besoins de la société dans le domaine du handicap, l'APAJH Yvelines participe aux instances départementales et régionales du secteur médico-social. Elle fait remonter aux pouvoirs publics, en lien avec la Fédération, son expérience et ses propositions.

Elle travaille avec d'autres associations et organismes du département œuvrant dans la même direction.

Alec de GUILLENCHMIDT

Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ La citoyenneté :

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière auxquels il faut apporter les compensations nécessaires à leur situation par la recherche constante de leur inclusion ou intégration en milieu ordinaire.
- Quel que soit leur mode d'expression, tous les acteurs s'efforcent de rechercher l'avis éclairé de la personne pour les actes la concernant et la définition de son projet de vie.
- Comme tout citoyen, les personnes accompagnées ou accueillies ont des droits et des devoirs
- L'Association est un lieu d'expression libre et citoyenne.

→ La tolérance :

- L'Association est une association laïque, indépendante de toute attache politique ou religieuse.
- L'APAJH Yvelines dans ses débats internes comme dans ses actions, veille à observer une stricte neutralité sur les plans politique, syndical, philosophique et religieux.
- L'Association respecte la liberté d'opinion et de conscience de chacun.

→ La prise en compte des handicaps, une affaire de société :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation.
- Les familles sont des acteurs incontournables dans cette démarche sociétale.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes handicapées au sein de structures financées par les pouvoirs publics et favorisent la meilleure inclusion ou intégration possible au sein de la société.

→ L'accompagnement de tous types de handicap :

- L'Association s'est donnée pour vocation d'accompagner de manière personnalisée tous les types de handicap y compris les formes les plus complexes et à tous les âges de la vie.
- L'approche globale défendue par l'APAJH Yvelines donne plus de poids pour faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- L'engagement non spécialisé de l'Association permet d'offrir des accompagnements plus adaptés et diversifiés selon les attentes et les besoins des personnes tout en tenant compte de leurs capacités.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

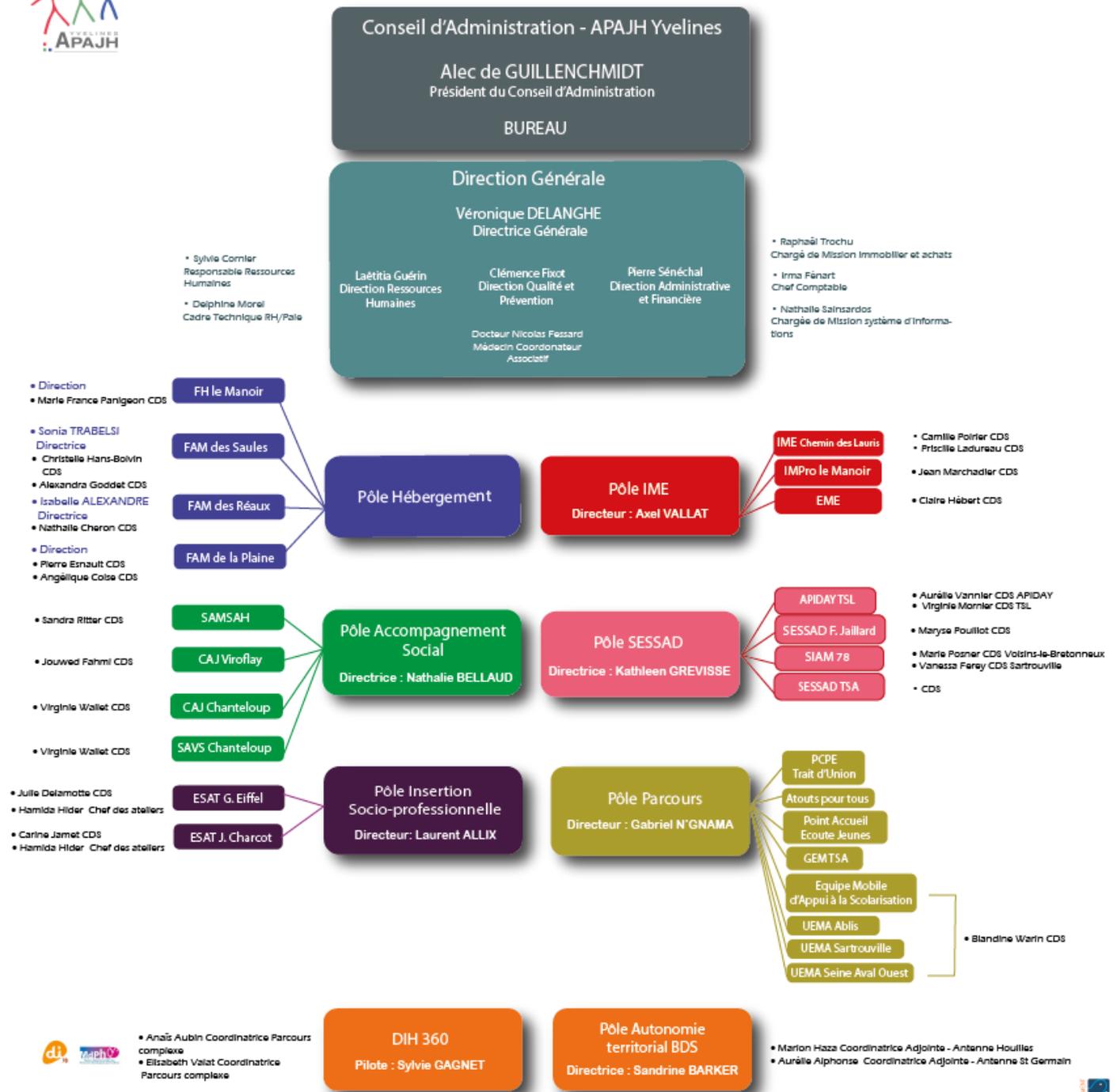
Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

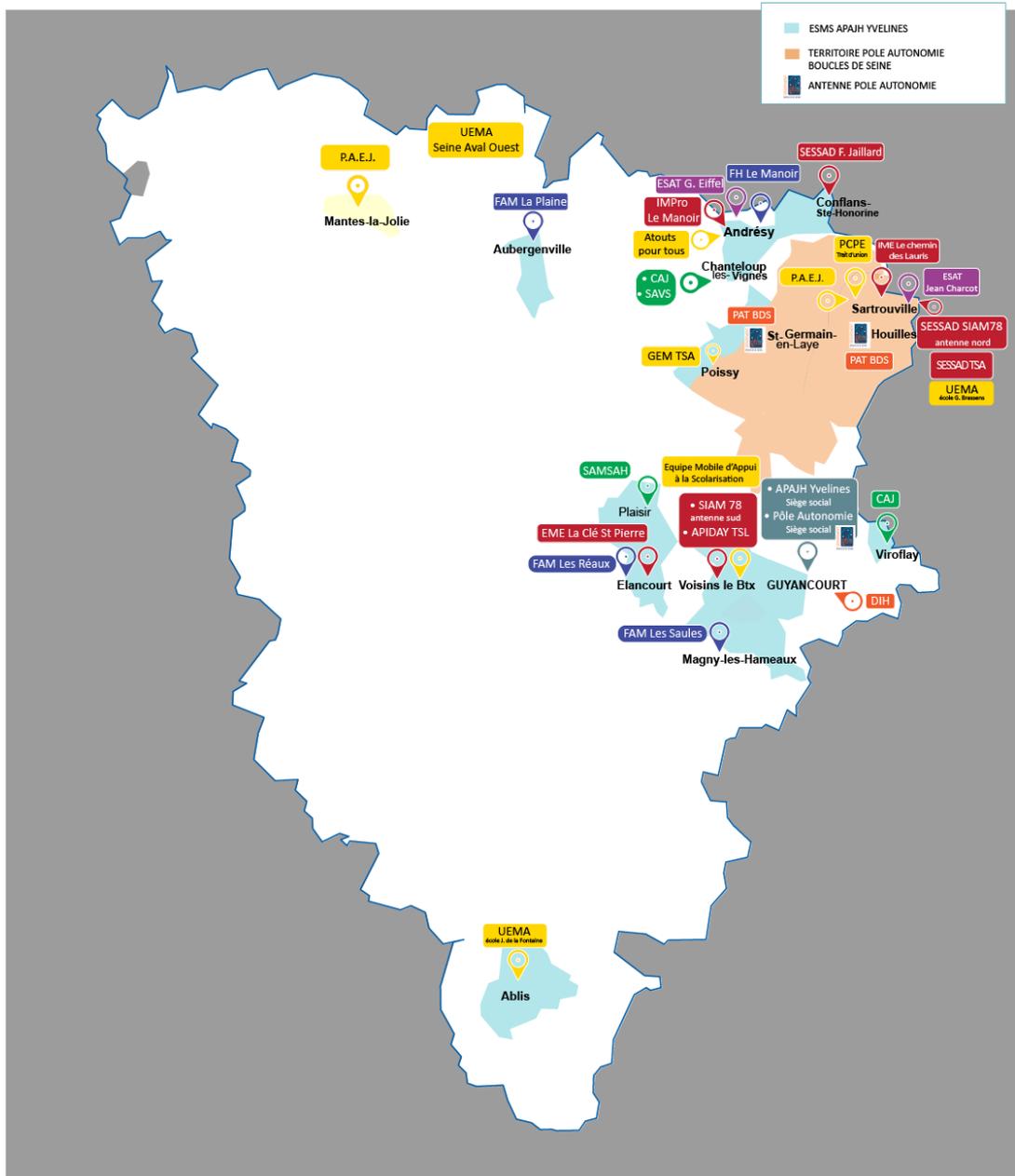
L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux. Quelques exemples de projets en cours ou mis en œuvre ces dernières années, mais également de perspectives d'avenir :

Le déménagement de l'antenne Nord du SIAM dans la Maison de santé Pluri professionnelle de Sartrouville, la création de trois Unités Maternelle Autisme dans le département entre 2019 et 2021, l'ouverture d'un GEM TSA à Poissy en janvier 2021 ont fait l'objet de derniers projets portés par l'APAJH Yvelines. En perspective, la résidence accueil à Andrésy et la réponse à un appel à projet pour des appartements en habitat inclusif sont toujours actuellement en cours.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines

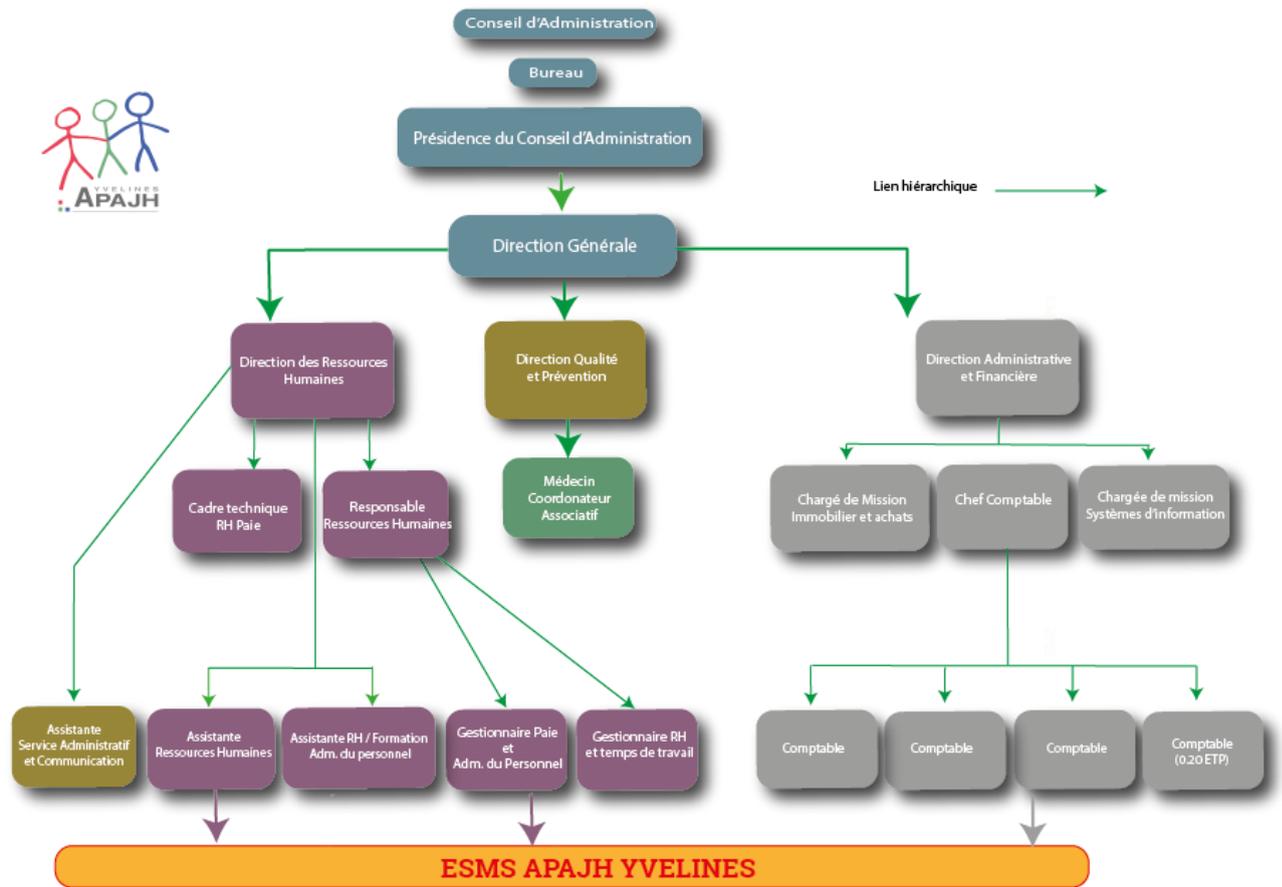




3.2 Siège

Le siège social de l'APAJH Yvelines intervient, sans se limiter à des services de simple assistance auprès des directions des ESMS mais, en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures notamment dans les domaines suivants :

- Animation et stratégie de projets, cohérence des politiques mises en œuvre dans les ESMS.
- Gestion financière, avec la réalisation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs.
- Promotion d'une gestion des ressources humaines.
- Direction générale assurant la gestion et la direction de l'APAJH Yvelines.



3.3 CPOM 2020-2025

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 2 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Orientations APA JH Yvelines

L'APA JH Yvelines est une association en mouvement mettant en œuvre différentes orientations autour des attentes et des besoins des personnes accompagnées suivantes :

- Consolidation des actions antérieurement menées.

- L'inclusion ou l'intégration dans la société.
- La qualité de relation avec l'entourage de la personne.
- Le développement de nos actions vers les besoins nouveaux.

4. LE POLE SESSAD³

Le Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines se compose de 3 services ouverts 210 jours par an et administrés par une direction commune :

- le SIAM⁴ 78, réparti en 2 antennes, situées dans le Nord et le Sud du département pour 90 jeunes présentant une déficience visuelle,
- le SESSAD Françoise JAILLARD, pour 35 jeunes présentant un handicap moteur,
- le SESSAD APIDAY TSLA⁵ composée d'une antenne Surdité pour 20 enfants/jeunes sourds et une antenne TSLA pour 50 jeunes présentant des troubles spécifiques du langage et/ou des apprentissages
- le SESSAD TSA⁶ qui accompagne 40 enfants/jeunes de 3 à 20 ans, atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme. Il est implanté dans le territoire Boucle de Seine à Sartrouville

Ainsi, le Pôle SESSAD diversifie son offre pour répondre aux besoins du territoire, tant en termes d'handicap que de lieux d'intervention.

235 jeunes bénéficient donc de l'accompagnement des équipes interdisciplinaires sur le département.

Le Pôle SESSAD fonctionne comme une plateforme, avec partage et mutualisation des compétences et des expériences, pour offrir aux 235 jeunes des projets personnalisés d'accompagnement, au plus près de leurs besoins ; mais aussi un parcours de vie qui prend en compte leurs demandes et leurs envies. En raison de contraintes géographiques et d'itinérance, les salariés des différents services du pôle ont peu l'occasion de se rencontrer. Ainsi, une journée banalisée est organisée chaque année. Elle permet aux professionnels de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et de réfléchir ensemble.

4.1 Historique du service

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile APIDAY TSL (du nom de l'Association Pour l'Intégration des Déficiants Auditifs dans les Yvelines qui l'a créé) est un service qui a ouvert ses portes en septembre 1999. Il est le fruit de la mobilisation importante d'un groupe de parents et de professionnels libéraux souhaitant promouvoir dès

³ SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

⁴ SIAM : Service d'Intégration des Aveugles et Malvoyants

⁵ TSLA : Surdité et Troubles Spécifiques du Langage et/ou des Apprentissages

⁶ TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

1990 la scolarisation en milieu ordinaire d'enfants sourds, dans le respect de l'article 33 de la loi n°91 /73 du 18 janvier 1991 dite loi Fabius, permettant aux parents d'exercer un choix quant au mode de communication de leur enfant.

Regroupés en association, ces parents et professionnels ont obtenu, après le passage devant la Commission Régionale de l'Organisation Sanitaire et Sociale, un agrément, mais pas le financement de leur projet de service de soins du fait d'une structure associative trop « étriquée » et jugée insuffisamment solide. La DDASS a alors proposé à cette dernière d'être reprise par l'APAJH-Yvelines, permettant ainsi le financement du service et son ouverture le 7 octobre 1999. Il est implanté à Voisins le Bretonneux, et bénéficie de locaux dans le groupe scolaire du Poirier Saint Martin - Maurice Genevoix dans la commune de Montigny le Bretonneux.

L'enquête de l'IGAS/IGEN de janvier 2002 sur « le rôle des dispositifs médico-sociaux sanitaires et pédagogiques dans la prise en charge des troubles complexes du langage » conclut « qu'il ne fallait pas créer de catégorie d'institutions spécifiques pour la prise en charge des troubles complexes du langage, mais que tout enfant souffrant de ces troubles devait être pris en charge de la manière la plus précoce et la plus complète possible pour une utilisation efficace et raisonnée des formes institutionnelles existantes, aménagées et dotées de moyens à la hauteur des besoins constatés ». De plus, la mission estime « que l'ensemble des établissements et services existants sur le territoire français et ayant fait la preuve de leurs compétences et de leur savoir-faire dans la prise en charge d'enfants déficients intellectuels ou déficients auditifs doivent pouvoir envisager la création d'antennes ou le redéploiement de leur service pour l'accueil des enfants atteints de troubles spécifiques du langage. »

C'est dans ce cadre que de nombreux établissements pour enfants sourds, agréés au titre des annexes XXIV Quater, ont déjà mené des redéploiements en ce sens, leurs compétences acquises étant le plus souvent transposables. Ainsi, l'APAJH Yvelines a proposé une extension de son service qui est ainsi passé de 20 à 70 places. Les 50 places supplémentaires sont dédiées aux enfants atteints de troubles spécifiques du langage et elles ont été ouvertes progressivement en raison d'un financement échelonné entre septembre 2008 (date d'ouverture) et septembre 2014. L'antenne TSL a été localisée à Elancourt, et un déménagement en mars 2018 s'est effectué pour regrouper les 2 antennes sur Voisins le Bretonneux, en mutualisant les locaux avec l'antenne Sud du SIAM 78.

Depuis sa création, l'antenne TSL accueille des enfants et jeunes dont le profil a évolué. En effet, les modalités d'admission ont changé : initialement, seuls les enfants diagnostiqués TSL par un centre de référence de Garches et avec une notification MDPH, étaient admissibles. Depuis quelques années, tout enfant notifié par la MDPH, avec ou sans diagnostic posé, est inscrit sur liste d'attente et admis en fonction de la date de notification, après validation du dossier par le médecin du service. De plus, ces enfants sans diagnostic posé, ont souvent des troubles associés et notamment des troubles de l'attention, hyperactivité et/ou présentent une dyspraxie, modifiant notre accompagnement. Ainsi, la direction a demandé l'évolution de l'agrément pour un agrément TSLA.

En 2020, profitant de l'autorisation d'ouverture de l'UEMA7 d'Ablis, rattaché au SESSAD APIDAY TSLA, l'ARS a modifié l'agrément de TSL en « Troubles Cognitifs Spécifiques », incluant ainsi les TSLA.

⁷ UEMA : Unité d'Enseignement Maternel Autisme

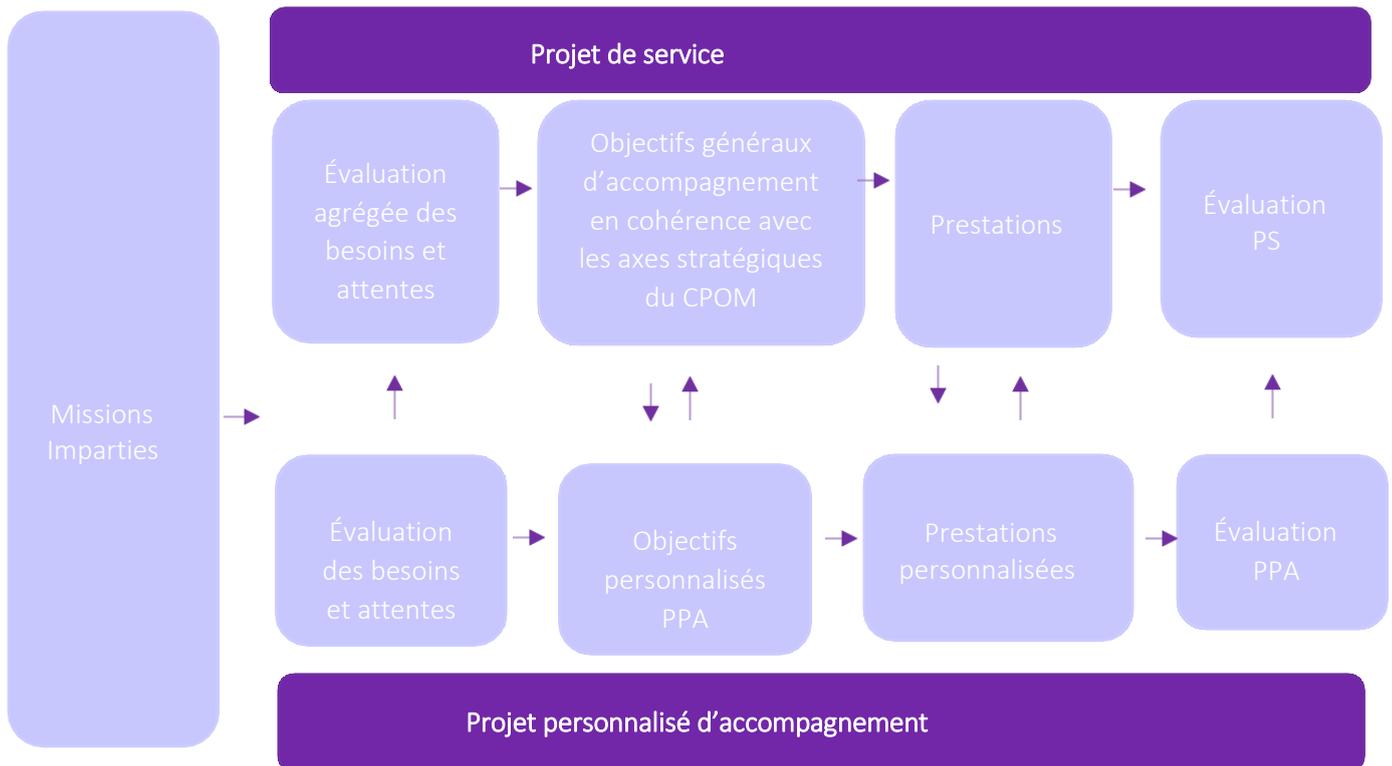
4.2 La situation géographique

Le SESSAD APIDAY TSLA Antenne TSLA se situe à Voisins le Bretonneux, dans un cadre verdoyant. Il est proche de commerces, entouré de professions libérales et desservi facilement par des transports en commun.

Il loue des locaux et mutualise des salles de réunion et de restauration avec le SIAM 78. Toutes les réunions de projet, de service et les consultations médicales ont lieu sur ce site. Les professionnels bénéficient pour certains, d'un bureau individuel, pour d'autres de bureaux mutualisés.

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du Projet de Service



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise dans son Art. D. 312-95 que l'action d'un SESSAD doit être orientée vers :

- d'une part l'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant (aide aux aidants), l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- d'autre part pour l'ensemble des enfants et adolescents, le soutien à la scolarité et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Dans son article D.312-61, le CASF stipule :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent,
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté,
- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires,
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication,
- L'établissement, pour chaque jeune, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - o L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
 - o Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants ;
- L'élaboration d'un projet d'établissement, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Et dans son article D312-98 le CASF donne des indications pour les SESSAD « accompagnant des enfants et adolescents présentant une déficience auditive entraînant des troubles de la communication conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de communication, l'acquisition des connaissances scolaires, la formation professionnelle et l'accès à l'autonomie sociale.. »

Le SESSAD, en tant que service spécialisé, répond aux orientations générales des politiques sociales en matière d'insertion et d'intégration scolaire. A noter qu'à la faveur de la loi du 11 février 2005, le concept d'intégration scolaire a fait place à celui de scolarisation ou d'inclusion de tous les élèves en situation de handicap.

Le service s'inscrit dans un schéma de coordination et de coopérations complétant le dispositif des équipements déjà installés dans le Département des Yvelines, à savoir les moyens spécifiques de scolarisation des élèves handicapés sensoriels mis en place par l'Education nationale, dans le cadre de la politique d'adaptation menée par la Direction Académique de Versailles : des enseignants spécialisés et des AESH intervenant essentiellement dans les différentes ULIS.

Le service est habilité à accueillir 50 enfants âgés de 5 à 16 ans présentant des troubles spécifiques du langage, après avis et décision de la MDPH⁸. Le lieu d'intervention principal (domicile, école, etc.) des enfants accompagnés doit être localisé au niveau de Voisins ou à une distance inférieure à 30 mn de trajet.

Dans le cadre des admissions, le SESSAD n'a pas pour vocation à délivrer des soins infirmiers.

Les repères juridiques :

⁸ Maison Départementale des Personnes Handicapées

- La Convention Internationale des Droits des enfants du 20 novembre 1989
- Code de l'action Sociale et des familles
- Annexe XXIV quater au décret n° 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience auditive grave
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants handicapés et à la coopération entre Education Nationale et ESMS
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM⁹ et de la HAS (Haute Autorité de Santé)
- Le Plan d'Accompagnement Global. Ce nouveau dispositif est porté par la Loi santé 2016-41 du 26 janvier 2016 (articles 44 et 89) qui modifie le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) donnant un cadre juridique légal à la mise en place d'un dispositif permanent d'orientation

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Le SESSAD APIDAY TSL répond aux orientations générales des politiques sociales notamment le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans distinction (Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013).

La scolarisation en milieu ordinaire, outre le fait de permettre aux jeunes enfants en situation de handicap d'investir les apprentissages au même titre que les autres élèves, participe à faciliter au mieux leur intégration sociale, familiale puis, professionnelle.

⁹ Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

Créée par la loi n°2006-1640 de financement de la Sécurité Sociale pour 2007

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Lors de la création du service, la population cible a été identifiée comme « *les enfants atteints de troubles spécifiques du langage âgés de 5 à 16 ans* » ce qui conduisait à rechercher un partenariat privilégié avec les centres référents pour ce type de diagnostic (en particulier celui de l'hôpital Raymond Poincaré, Garches) et à centrer notre accompagnement principalement sur une prise en charge rééducative intensive de ce type de troubles, à l'époque identifiés comme dyslexie et dysphasie.

2.2 L'évolution du public accompagné

Dans les faits, les dossiers qui nous sont adressés par les PAT¹⁰ correspondent à des enfants et adolescents présentant des **troubles spécifiques des fonctions cognitives** (dysphasie, dyspraxie, TDA/H, troubles des fonctions exécutives, dysmnésies, troubles des fonctions neuro-visuelles) et des **troubles spécifiques des apprentissage** (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dysgraphies), sans déficience intellectuelle avérée ni trouble du contact social, une population hétérogène et nombreuse (entre 10 et 20% de prévalence selon les critères diagnostiques utilisés). L'étiologie des troubles est souvent imprécise et les comorbidités habituelles. Les déterminants du trouble sont multiples et apparaissent intriqués de manière indémêlable (étiologie polyfactorielle : facteurs génétiques, biologiques, cognitifs, sociaux). On se situe dès lors dans le cadre général des **troubles des apprentissages, de la communication et des habiletés motrices**.

L'agrément du SESSAD est à destination d'enfants de 5 à 16 ans, mais dans les faits, les jeunes n'entrent au SESSAD qu'à partir de 7 à 8 ans, voire bien plus tard. Cela s'explique par les difficultés de détection et de diagnostic des troubles du langage. Certains enfants parviennent à compenser ces troubles durant plusieurs années avant qu'ils ne soient détectés puis diagnostiqués. Une autre explication tient à la longue liste d'attente du SESSAD, en moyenne le délai d'attente avant admission est de 2 ans à 2 ans et demi, il n'est donc pas possible d'admettre des enfants de moins de 7 ans. Les enfants orientés très jeunes au service présentent généralement un trouble plus massif nécessitant une prise en charge rééducative pluridisciplinaire intensive. Pour les jeunes qui sont orientés assez tardivement, l'accompagnement proposé sera différent : moins de rééducations, mais un travail plus axé sur la compensation du handicap, le travail autour de l'autonomie et l'aide à l'orientation scolaire.

Les écarts d'âge au moment des admissions entraînent de fait, un accompagnement différent et une durée d'accompagnement variable. Les admissions se font dans le strict respect de la liste d'attente et des dates de notification de la MDPH. Pour les jeunes sur liste d'attente, qui ne pourront pas bénéficier d'une place car trop âgé, un lien est fait avec l'assistante sociale du service afin d'informer les familles et s'assurer d'une prise en charge extérieure : libérale ou autre.

¹⁰ PAT : Pôle Autonomie Territorial

2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Les difficultés des enfants et adolescents accompagnés par le service SESSAD ont un impact large sur leur quotidien :

- Progrès scolaires lents, irréguliers, associés à un sentiment de manque de compétence et de dévalorisation de soi en raison de la forte pression sociale sur la réussite scolaire
- Difficultés à développer et maintenir un réseau amical / social stable, diversifié et étendu en raison des difficultés de communication et/ou de la scolarisation hors secteur
- Sentiment familial d'enfant imparfait, fragile, qui a besoin d'être protégé/ soutenu plus qu'un autre, déception et inquiétude aussi par rapport à son avenir, difficulté à penser celui-ci. Ce souci parental affecte l'enfant qui peut percevoir l'extérieur comme hostile et se projette difficilement dans un avenir d'adulte indépendant.
- Difficultés d'apprentissage extra-scolaires qui ont un impact important (mais plus discret) sur le développement de l'autonomie personnelle, relationnelle, sociale. Ce trouble invisible donc mal identifié et mal reconnu socialement pénalise durablement la construction de soi et les possibilités d'épanouissement social.
- Les enfants ne sont pas tous touchés de la même façon, avec la même importance. Les jeunes ne cumulent pas nécessairement tous ces points, et certains parviennent à préserver des compétences

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'enfant est au centre de la dynamique et le rôle du service consiste à identifier ses difficultés et ses besoins en tenant compte de toutes les composantes : du diagnostic, mais aussi de son évolution et de son environnement (milieu socio-culturel, familial, scolaire, etc.).

L'accompagnement au sein du SESSAD vise à atténuer l'impact du trouble de l'enfant sur son développement. Les modalités d'intervention du service s'articulent autour des axes suivants :

1. **Évaluer précisément les difficultés d'apprentissage scolaire** : en lien étroit avec nos partenaires de l'Education Nationale, il s'agit de situer l'impact du trouble de l'enfant sur sa scolarité en mesurant l'écart entre le niveau de compétences atteint par l'enfant et différents points de comparaison : le niveau de compétences du groupe classe dans lequel il évolue (niveau de référence 1), les attendus du programme national (niveau de référence 2) et les repères normatifs pour la population générale à un âge donné (niveau de référence 3).
2. **Préserver une dynamique d'apprentissage scolaire** : en lien étroit avec nos partenaires de l'Education Nationale, il s'agit de mettre en place les conditions pour qu'une place d'élève puisse être occupée malgré les difficultés d'apprentissage. Au niveau de l'Education Nationale cela se traduit par la mobilisation de différentes ressources (PPRS, PAP, PPS, dispositifs ULIS, SEGPA, RASED). Au niveau du SESSAD, les ressources mobilisées concernent à la fois le renforcement des prérequis aux apprentissages et la proposition d'adaptations concrètes de l'espace et des supports de travail pour contourner les difficultés rencontrées.
3. **Évaluer précisément les difficultés d'apprentissage extra-scolaires** : de manière régulière, les difficultés rencontrées à l'école face aux apprentissages académiques, s'associent à des difficultés plus générales dans les secteurs en lien avec l'autonomie au quotidien de la personne : autonomie personnelle, relationnelle et sociale. Ces difficultés sont régulièrement sous-estimées et jouent pourtant un rôle essentiel dans le bien être, le sentiment d'adaptation et de compétence de la personne concernée. Là aussi, il s'agit de situer l'écart entre le niveau de compétences atteint par l'enfant et différents points de comparaison : les attentes

de l'enfant lui-même (niveau de référence 1), les attentes familiales (niveau de référence 2), les repères normatifs pour la population générale à un âge donné (niveau de référence 3).

4. **Aider à construire une autonomie personnelle, relationnelle et sociale** : en lien étroit avec les familles et la personne accompagnée, il s'agit de mettre en place les conditions pour préserver / restaurer le sentiment de compétence et d'adaptation au quotidien de la personne accompagnée. Cela se traduira par un travail partenarial renforcé avec les familles de façon à multiplier les occasions d'apprentissage, la prise d'autonomie et l'évolution en milieu ordinaire. Ce travail tient compte des freins réels associés aux troubles de la communication et des apprentissages et se traduit en de nombreuses occasions par la mise en place de groupes éducatifs envisagés comme des espaces d'entraînement pour des compétences qui sont fragiles.

A partir de ce cadre très général, on déduit la nécessité de disposer d'un plateau technique qui permet de :

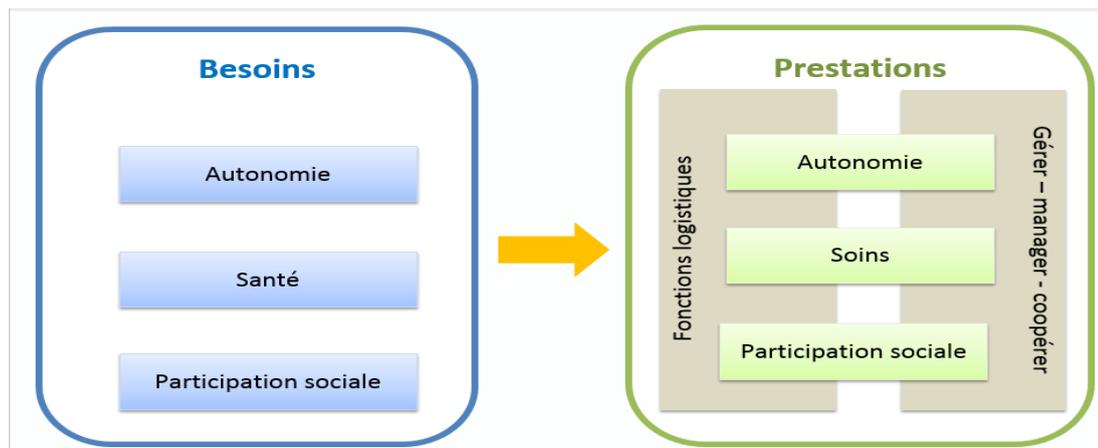
- Évaluer le niveau de compétences scolaires de l'enfant (lecture, écriture, maths, connaissances générales, ...) – il s'agit du niveau de référence 3
- Évaluer le niveau d'autonomie personnelle, relationnelle, sociale de l'enfant (niveaux 1,2 et 3)
- Établir une relation partenariale avec les familles
- Établir une relation partenariale avec les enseignants
- Renforcer les pré-requis aux apprentissages scolaires
- Renforcer les compétences interactionnelles (langage verbal et non verbal)
- Renforcer les compétences d'autonomie personnelle
- Adapter l'espace de travail scolaire
- Adapter les supports de travail scolaire
- Proposer des groupes éducatifs d'entraînement aux compétences sociales

Bien que l'enfant soit au cœur de l'accompagnement, il peut lui être difficile d'identifier et d'exprimer ses envies et besoins. Le Projet Personnalisé se base alors sur les hypothèses et les observations relevées ou identifiées par l'équipe du SESSAD. Il peut y avoir une dichotomie entre les demandes des parents et des enfants, c'est pourquoi, différents outils sont utilisés pour faciliter la prise de parole des enfants.

Le SESSAD est un dispositif collectif et les prises en charge de groupe font partie intégrante de l'accompagnement.

4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :



5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Les professionnels du service cultivent le travail en réseau et incluent également dans leurs actions, les partenaires. Cette posture est indispensable pour permettre un accompagnement global.

Ainsi, afin de remplir ses missions et de répondre aux besoins des jeunes, des partenariats incontournables sont mis en place dans différents domaines :

- Scolaire et extra-scolaire : Education Nationale, centres périscolaires...
- Santé : Centres de référence, CMPE, etc...
- Loisirs : Clubs sportifs, Médiathèques, Base de loisirs, Mairies des communes du secteur, etc
- Orientation : Lycées, Bureaux d'Information Jeunesse, Centres d'Information et D'orientation...

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Structure APIDAY TSL					
Mission de la structure :					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1 – Soin médical à visée préventive, curative et palliative	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des besoins du jeune accueilli dans le cadre de son admission au service - Suivi annuel de l'évolution physique, somatique et psychique du jeune, - Prescriptions des rééducations en fonction des besoins et priorités - Lien avec les médecins traitants et spécialistes 	Médecin	Equipe pluridisciplinaire CMPP Centres de référence de Garches	
	2.1.1.3- Prestations des psychologues	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement psychologique proposé aux enfants et à leurs familles (entretiens et rencontre avec médiation) - Mise en place de groupes psycho-éducatifs 	Psychologues	Partenaires sans convention (psychologues en libéral, CMPP, CMP, groupe Eric, hôpitaux, etc.)	Indicateurs de mieux être dans le rapport à soi (sentiment de compétence, estime de soi, connaissance de soi, de ses difficultés et points d'appui)

		<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des fonctions cognitives atteintes et préservées 	Psychologues		Outils d'évaluation du psychologue (Bilans psychométriques, et questionnaires normés en particulier)
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des expérimentations pratiques pour développer les habiletés sociales, la capacité à interpeller de façon adaptée une personne inconnue (au sein du SESSAD ou à l'extérieur), à donner son avis et à se positionner au sein de différents groupes - Actions ponctuelles (sorties découvertes métier) - Lien avec les partenaires scolaires et/ou insertions professionnelle (entreprises) pour faire le point sur les besoins du jeune en termes de communication - Accompagner et étayer le jeune ou l'enfant dans ses capacités relationnelles (discussions, scénettes, support CNV...) 	Groupes thérapeutiques pluridisciplinaires : Orthophonistes Ergothérapeutes, Psychologues, Psychomotriciens, Educateurs spécialisés, Assistante Sociale	Divers partenaires en fonction des thèmes abordés et des activités : point Cyb, ANPAA...	Bilans individualisés des groupes effectués chaque année Points réguliers avec les familles Notes d'observations Evaluation lors de la réunion de projet de chaque jeune
		<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler les capacités attentionnelles - Passation des bilans, d'évaluation - Développer les structures logiques nécessaires à la compréhension des liens logiques et à l'apprentissage de la 	Orthophonistes		Bilans

		<p>numération et du sens des opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le langage oral sur les versants compréhension et expression - Développer le vocabulaire et l'évocation lexicale, la mémoire, l'informativité et l'organisation du discours 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration d'outils de communication centrés sur les besoins de la personne. - Mise en situation écologique des moyens de communication et de l'utilisation des médias (jeux de rôles, de société, ...) relationnels. - Accompagnement au choix et à l'utilisation d'outils de compensation de communication. 	Ergothérapeutes	Equipe SESSAD Famille EN	Bilans
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans la recherche de stages : <ul style="list-style-type: none"> • Démarchage téléphonique, en direct ou par mail • Apprentissage des codes relationnels adaptés au monde professionnel 	Educatrice spécialisée	Sollicitations d'entreprises et de collectivités locales.	-Lorsque le jeune trouve un stage -Observations de leurs capacités en situation (démarchage téléphonique, accompagnement auprès des entreprises)

					<ul style="list-style-type: none"> -Point régulier avec les familles -Evaluation en réunion de projet
	2.2.1.3 - Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des expérimentations concrètes dans le cadre de la prise de décisions adaptées et sécurisées à travers différents groupes éducatifs ou de séances individuelles (déplacements extérieurs, prévention internet, recherches ciblées...) -Accompagnement, discussion et étayage pour amener le jeune à prendre la décision la plus « ajustée » 	Educatrice spécialisée + équipe pluridisciplinaire	Ludothèque Studio d'enregistrement Divers partenaires en fonction des thèmes abordés (point Cyb, ANPAA...)	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans individualisés des groupes effectués chaque année Points réguliers avec les familles Notes d'observations Evaluation lors de la réunion de projet de chaque jeune
		<ul style="list-style-type: none"> - Aide au développement des fonctions exécutives, favorisant les capacités d'attention, de planification, d'inhibition et d'autocontrôle, dans le but de réflexions et de prises de décision adaptées aux situations rencontrées par l'enfant. - Réaliser des visites à domicile et/ou à l'école, au périscolaire, à la cantine et des mises en situations écologiques en lien avec l'entourage et les divers professionnels (enseignants, AESH, animateurs...), afin de 	Ergothérapeutes	Equipe SESSAD Famille EN	Planning des professionnels

		s'assurer de l'inclusion du jeune et de la mise en place efficiente des moyens de compensation.			
	2.1.2 – Rééducation et réadaptation fonctionnelle	Favoriser un mieux-être corporel via des techniques de relaxation	Psychomotriciens		
1.1.1.2 – Besoins en matière de fonctions sensorielles	2.1.1.3- Prestations des psychologues	<ul style="list-style-type: none"> - Activités psycho-éducatives visant à mieux connaître les émotions, à coopérer avec autrui, à supposer les états mentaux d'autrui - Rencontre avec médiation visant à entraîner l'expression de sa pensée, de son ressenti, de son imaginaire (création d'histoires, modelage, dessin) 	Psychologues		<ul style="list-style-type: none"> -interactions sociales plus satisfaisantes, élargissement du cercle d'amis, invitations, ... -progrès dans les productions graphiques, de récits, etc (mieux structurés, plus élaborés)
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes transversaux avec le SIAM et APIDAY - Découverte de l'altérité à travers les troubles sensoriels - Découverte de la façon dont on peut adapter sa communication / relation à autrui face à une personne non voyante ou sourde 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>+éducatrices d'APIDAY et du SIAM</p>	<p>Ludothèque</p> <p>Studio</p>	<p>Bilans individualisés annuels des groupes</p> <p>Evaluation lors de la réunion de projet annuelle du jeune</p>

		- Apprentissage de quelques bases de LSF pour les jeunes participant à ces groupes transverses			Retours famille et jeune
		- Travailler la conscience phonologique - La discrimination visuelle et l'organisation spatiale - Repérage des points forts, des compétences, des entrées sensorielles les plus efficaces et les optimiser afin de compenser les difficultés repérées	Orthophonistes		
		- Evaluation et travail des fonctions sensorielles : visuelle, auditive, tactile et proprioceptif.	Ergothérapeutes	Equipe SESSAD Famille Pairs	
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	- Sollicitation des différents canaux sensoriels : visuel, tactile, kinesthésique, auditif et proprioceptif	Ergothérapeutes	Equipe SESSAD Famille Pairs	
1.1.1.3-Besoins en matière de douleur	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	- Repérer les activités, mises en situation générant de la douleur, identifier la source et accompagner pour la traiter ou proposer des adaptations pour pallier à cette douleur.	Ergothérapeutes	Equipe SESSAD Famille EN	
	2.1.2 – Rééducation et réadaptation	- Favoriser un mieux-être corporel via des techniques de relaxation	Psychomotriciens		

	fonctionnelle				
1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire		Afin de rendre l'articulation plus précise : - Travail sur les praxies bucco faciales - Souffle - Rythme - Déglutition primaire	Orthophonistes		Bilans
1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	- Développer l'initiative motrice et l'aisance corporelle, dans les déplacements, favoriser l'adaptation corporelle à l'espace, renforcer le contrôle postural statique et dynamique, améliorer les coordinations dynamiques globales, canaliser la motricité en cas d'hyperactivité	Psychomotriciens		Bilans
1.2.1.1-Besoins avec l'entretien personnel	2.2.1.1- Accompagnements pour les actes essentiels	- Echange avec les jeunes (groupes ou en individuel) autour des gestes de vie quotidienne - Mise en pratique lors des différentes activités et sorties	Educatrice spécialisée + équipe pluridisciplinaire	Laverie	Bilan individualisé annuel des groupes Points réguliers avec les familles Evaluation lors de la réunion de projet du jeune
		- Recueillir à l'aide d'entretiens (MCRO et d'autres supports), les demandes et motivations du jeune concernant ses occupations pour élaborer un diagnostic ergothérapeutique. - Elaborer avec la personne un programme	Ergothérapeutes		Bilans

		<p>d'intervention personnalisé prenant en compte les activités signifiantes et significatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan d'intervention adapté à court, moyen et long termes, en fonction des résultats des évaluations initiale et intermédiaire (référence aux habiletés citées au-dessus). - Réaliser des visites à domicile et/ou à l'école, au périscolaire, à la cantine et des mises en situation écologiques en lien avec l'entourage et les divers professionnels (enseignants, AESH, animateurs...), afin de s'assurer de l'inclusion du jeune et de la mise en place efficiente des moyens de compensation. - Permettre à la personne, par l'entraînement et par la mise en place de compensations physiques, matérielles ou humaines, une autonomie et une indépendance à sa place/son rôle dans la société. - Favoriser l'engagement de la personne dans son projet d'accompagnement, et d'adaptation, par le biais de moyens de compensations personnalisés. - Effectuer un travail de guidance parentale 			
--	--	--	--	--	--

		<p>pour faciliter les transferts d'acquis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions de prévention pour limiter les situations de handicap de la personne. 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une bonne intégration du schéma corporel afin d'avoir un référentiel corporel - Travailler les praxies, les coordinations oculo-manuelles et bimanuelles et ajuster la régulation tonique pour obtenir un contrôle gestuel plus fluide et économique dans les activités de la vie quotidienne 	Psychomotriciens		Bilans
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.2.1.2-Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des expérimentations pratiques pour développer les habiletés sociales, la capacité à interpellé de façon adaptée une personne inconnue (au sein du Sessad ou à l'extérieur), à donner son avis et à se positionner au sein de différents groupes. - Lien avec les partenaires scolaires et/ou d'insertion professionnelle (entreprises) pour faire le point sur les besoins du jeune en termes de communication - Accompagner et étayer le jeune ou l'enfant dans ses capacités relationnelles (discussions, scénettes, support CNV...) 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>+ équipe pluridisciplinaire</p>	<p>Ludothèque</p> <p>Studio d'enregistrement</p> <p>Divers partenaires en fonction des thèmes abordés (point Cyb, ANPAA...)</p>	<p>Bilans individualisés des groupes effectués chaque année</p> <p>Point auprès des familles</p> <p>Observations fines de l'équipe</p> <p>Evaluation lors de la réunion de projet de chaque jeune</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Pragmatisme du langage : écouter comprendre, répondre 	Orthophonistes		

		<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et repérage des codes sociaux - Reconnaissance et manipulation des registres de langue - Manipulation des codes oraux et écrits 			
	2.3.3.6 – Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs, et la pair-aidance	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au groupe d'expression 	Educatrice spécialisée		Participation au groupe d'expression
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration d'outils de communication centrés sur les besoins de la personne. - Mise en situation écologique des moyens de communication et de l'utilisation des médias (jeux de rôles, de société...) relationnels. - Accompagnement au choix et à l'utilisation d'outils de compensation de communication. 	Ergothérapeutes		
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans la recherche de stages : - Démarchage téléphonique, en direct ou par mail - Apprentissage des codes relationnels 	Educatrice spécialisée	Sollicitations d'entreprises et de collectivités locales.	<ul style="list-style-type: none"> -Lorsque le jeune trouve un stage -Observations de leurs capacités en situation

		adaptés au monde professionnel			(démarchage téléphonique, accompagnement auprès des entreprises) -Point régulier avec les familles -Evaluation en réunion de projet
		- Développer la communication infra verbale (regards, mimiques, gestuelle, expression corporelle, dialogue tonico émotionnel)	Psychomotricité En individuel en et en groupe		
	2.3.4.1 – Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage	Guidance parentale	Educatrice spécialisée Psychologue Assistante sociale	Familles Jeunes	-Evaluation lors de la réunion de projet de chaque jeune
		- Guidance parentale : Comprendre les difficultés, adapter les demandes - Lien avec les enseignants	Orthophonistes		
	2.3.4.1 – Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage	- Accompagnement en psychomotricité en sport	Psychomotriciens	EN Clubs sportifs locaux associatifs	

1.2.1.3 – Besoin pour la mobilité	2.2.1.1 – Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des jeunes dans l'accèsion à l'autonomie pour les déplacements (transports en commun, trajets domicile-collège, domicile-stage...) - Apprentissages en amont (lecture de carte, d'horaires, recherches sur site...) - Expérimentations concrètes - En individuel (lorsque cela répond à un besoin spécifique : ex stage à venir) - Au sein de groupes 	Educatrice spécialisée + équipe pluridisciplinaire	Tarifs privilégiés auprès des partenaires SNCF ou Sqybus	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation lors des réunions de projet -Bilans individualisés du groupe sac ados chaque année -point régulier avec les familles -prise de notes sur l'évolution des jeunes
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des enfants et adolescents dans l'accèsion à l'autonomie de certains actes de la vie quotidienne comme faire des courses, gérer un budget, faire à manger, gérer son linge, se déplacer seul... - Groupes Sac Ados, cuisine et pâtisserie 	Educatrice spécialisée Groupe sac ADOS : Avec ergothérapeute, psychomotricienne et enseignant LSF +Groupe cuisine / pâtisserie : Assistante sociale Ergothérapeute	Commerçants et transports environnants	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation lors des réunions de projet -Bilans individualisés du groupe sac ados chaque année -point régulier avec les familles -prise de notes sur l'évolution des jeunes
	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'initiative motrice et l'aisance corporelle, dans les déplacements, favoriser l'adaptation corporelle à l'espace, renforcer le contrôle postural statique et dynamique, 	Psychomotriciens		Bilans

	locomotion et avéjistés	améliorer les coordinations dynamiques globales, canaliser la motricité en cas d'hyperactivité			
1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Accompagnement autour des règles sociales et de gestes sécurés et étayage en situation pratique lors de déplacements (groupes, sorties découvertes métiers...)	Educatrice spécialisée +autres professionnels en fonction des groupes	Transports en commun Entreprises ou lieux de formation	Transports en commun Entreprises ou lieux de formation
		<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions de prévention pour permettre à la personne d'accéder à la réalisation d'activités en toute sécurité. - Aide au développement des fonctions exécutives, favorisant les capacités d'attention, de planification, d'inhibition et d'autocontrôle, dans le but de réflexions et de prises de décision adaptées aux situations rencontrées par l'enfant. - Réaliser des visites à domicile et/ou à l'école, au périscolaire, à la cantine et des mises en situations écologiques en lien avec l'entourage et les divers professionnels (enseignants, AESH, animateurs...), afin de s'assurer de l'inclusion du jeune et de la mise en place efficiente des moyens de compensation. 	Ergothérapeutes		

		<ul style="list-style-type: none"> - Agir sur le tonus, base de la posture, du mouvement et de l'état émotionnel – - Favoriser un mieux-être corporel et émotionnel via des techniques de relaxation - Renforcer les fonctions exécutives via l'abord corporel (attention, inhibition, planification) 	Psychomotriciens		
1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.1-Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions régulières autour des motivations du jeune, de ses difficultés et de ses besoins afin de proposer un accompagnement au plus près de ses besoins. - Information en amont de la réunion de projet afin que celui-ci puisse exprimer clairement ses besoins, son avis sur l'accompagnement proposé - Echanges avec la famille sur leurs demandes et questionnements concernant le projet de leur enfant 	Éducatrice spécialisée	Jeune Familles	-Avis sollicité lors de la restitution du projet au jeune et à sa famille
		<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir à l'aide d'entretiens (MCRO et d'autres supports), les demandes et motivations du jeune concernant ses occupations pour élaborer un diagnostic ergothérapeutique. - Elaborer avec la personne un programme d'intervention personnalisé prenant en 	Ergothérapeutes		CR MCRO

		<p>compte les activités signifiantes et significatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan d'intervention adapté à court, moyen et long termes, en fonction des résultats des évaluations initiale et intermédiaire (référence aux habiletés citées au-dessus). 			
		Recueil des besoins et des attentes du jeune et de la famille	<p>Psychologue</p> <p>Médecin</p> <p>Educatrice spécialisée</p>		Implication du jeune et de sa famille dans la préparation du projet
	2.3.1.2- Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés	Sensibilisation à la CIDE en individuel ou en groupe	Educatrice spécialisée		Retours faits par les jeunes
	2.3.3.6- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de participation à deux instances citoyennes (lettres envoyées à tous les enfants de plus de 11 ans) : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'expression • Comité des fêtes - Accompagnement des jeunes volontaires dans l'exercice de leurs missions et dans la représentation de leurs pairs 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>Comité des fêtes</p> <p>+ergothérapeute</p> <p>+ orthophonistes</p>	<p>Différents partenaires en groupe d'expression (association, mairie, siège, familles)</p> <p>Comité des fêtes : contacts/devis structures de</p>	<p>-Retours faits en groupe d'expression</p> <p>-Evaluation de la participation lors de la réunion de projet du jeune</p>

				loisirs	
1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement	2.3.2.1- Accompagnement pour vivre dans un logement	- Elaboration des dossiers avec les parents	Assistante sociale	Lien avec la préfecture et le dispositif dalo	Réception des propositions
1.3.2.2-Besoins pour accomplir les activités domestiques	2.3.2.2- Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	- Accompagnement des enfants et adolescents dans l'accèsion à l'autonomie de certains actes de la vie quotidienne comme faire des courses, gérer un budget, faire à manger, gérer son linge, faire la vaisselle...	Educatrice spécialisée + Ergothérapeutes psychomotriciens Assistante sociale	Commerçants locaux	-Evaluation lors des réunions de projet -Bilans individualisés des groupes chaque année -point régulier avec les familles -prise de notes sur l'évolution des jeunes
		- Réaliser des visites à domicile et des mises en situation écologiques en lien avec l'entourage. Rééduquer et adapter les gestes de la vie quotidienne. - S'assurer de la mise en place efficiente des moyens de compensation.	Ergothérapeutes		
1.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant	- Accompagner le jeune à exprimer les besoins liés à sa scolarité (aménagement, relations corps enseignant, relations pairs, péri scolaire...)	Educatrice spécialisée	Famille Enseignants Coordinateurs ULIS	-Evaluation de cette thématique lors des réunions de projet

	ou d'apprenti	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux ESS pour faire part aux intervenants du suivi éducatif et aider le jeune à formuler les besoins - Lien régulier avec les enseignants pour faire remonter les besoins - Pour les apprentis : accompagnement autour des modalités de l'alternance, la gestion d'un salaire, les exigences du salariat - Entretiens réguliers avec les familles (téléphonique, au SESSAD ou à domicile) pour les accompagner à formuler les besoins de leur enfant 		/ SEGPA Référénts de scolarisation	
		<ul style="list-style-type: none"> - Visites d'établissements et portes ouvertes 	Assistante sociale +Educatrice spécialisée	Lien avec les établissements	
		<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des visites à l'école, au périscolaire, à la cantine et des mises en situation écologiques en lien avec l'entourage et les divers professionnels (enseignants, AESH, animateurs,), afin de s'assurer de l'inclusion du jeune et de la mise en place efficiente des moyens de compensation. - Proposer ou créer des aménagements, des adaptations du poste de travail, de positionnement, des aides techniques et des outils de compensation permettant la 	Ergothérapeutes		

		<p>réalisation fonctionnelle des occupations, notamment scolaires et concernant les AVQ.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis. 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnements psychologiques des jeunes - Soutien des partenaires éducation nationale 	psychologue	Enseignants, enseignants référents	Indicateurs d'adaptation scolaire (questionnaires, GevaSco, notes, ...)
	2.3.3.4- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement sur des projets individuels valorisant les jeunes en partant de leurs compétences ou demandes (rap, médiathèque, création de manga, pâtisserie...) - Renforcer ou développer leurs savoir-faire et leur autonomie (actions individuelles ou groupales) 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>+Autres professionnels en fonction des groupes</p>	<p>-Médiathèque</p> <p>-Studio...</p>	<p>-Evaluation lors de la réunion de projet du jeune</p> <p>-Echanges réguliers avec les familles</p>
1.3.3.2-Besoins en lien avec le travail et l'emploi	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le jeune autour de son projet d'avenir en lien avec les enseignants et la famille 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>+Assistante sociale</p> <p>+Psychologues</p>	<p>-Education nationale</p> <p>-Famille</p>	<p>Evaluation du projet lors des ESS</p> <p>+Réunion de projet</p> <p>+retour PPA</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la compréhension des inférences ainsi que celle du langage élaboré nécessaire aux apprentissages - Amélioration et automatisation des voies 	Orthophonistes	EN	Bilan

		<p>d'assemblage et d'adressage nécessaires à une lecture et une transcription fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des structures de la langue : - Morpho syntaxe et grammaire en lien avec le sens 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à l'orientation pendant le parcours scolaire de l'enfant à l'aide d'évaluations, de mises en situation écologiques afin de veiller à l'adéquation entre ses souhaits d'orientation et ses capacités. - Accompagnement du jeune et de sa famille pour assurer la continuité de l'utilisation des outils de compensation lors des changements de parcours. 	Ergothérapeutes	Equipe SESSAD Famille EN	
	2.3.3.2- Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du jeune autour de ses centres d'intérêt, points forts, difficultés afin de l'aider à mieux se connaître (travail sur l'estime de soi) - Accompagnement dans des recherches ciblées sur les métiers, organisation de rencontres avec des professionnels (projet découverte métiers) - Amener le jeune à devenir autonome dans 	Educatrice spécialisée En lien avec Assistante sociale et Psychologue	Jeune Familles Education nationale La Cité des métiers CIO Structures Information	-Evaluation du projet d'avenir lors des réunions de projet et retour familles PPA -point régulier avec les familles -Evaluation de la satisfaction du jeune dans son

		<p>ses recherches de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre au jeune d'être acteur de son projet - Maintenir des échanges réguliers avec la famille, les enseignants et l'équipe du SESSAD autour du projet d'avenir du jeune - Accompagnement des jeunes vers des lieux et personnes ressources en matière d'insertion professionnelle - Organisation de réunion d'échanges pour les familles et de soirées d'échanges sur l'orientation pour les jeunes (avec d'anciens usagers du SESSAD) - Entretiens famille – jeune (SESSAD ou VAD) 		<p>Jeunesse (PIJ, BIJ)</p> <p>Entreprises</p> <p>CFA</p> <p>Lycées professionnels</p> <p>ONISEP</p>	<p>projet lors des réunions avec les anciens</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la compréhension et la rédaction des demandes externes : demandes de stage 	Orthophonistes		
		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de visites dans les établissements pré-professionnels. - Evaluation sur la faisabilité des stages en fonction des capacités du jeune. 	Ergothérapeutes		
	<p>2.3.3.3- Accompagnements pour mener sa vie professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec le jeune autour des modalités d'exercice des différents métiers / recherches d'informations / rencontres avec des professionnels 	Educatrice spécialisée	<p>Jeune</p> <p>ONISEP, Entreprises, Centres de formation, Lycées</p>	<p>-Retours des jeunes une fois leur sortie du SESSAD</p>

				professionnels	
1.3.3.3 – Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2.3.2.1 – Accompagnements pour vivre dans un logement.	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des visites à domicile et des mises en situation écologiques afin de s'assurer de la mise en place efficace des moyens de compensation. - Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis au domicile. 	Ergothérapeutes	Famille Equipe	
	2.3.3.1 – Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	- Encourager et accompagner l'accès à la culture générale en individuel et en groupe	Orthophoniste		
		- Veiller aux dispositifs d'aménagement aux examens (Brevet des collèges) et dans le cadre de l'obligation de suivi après la sortie des jeunes : CAP, Bac Pro..	Assistante sociale	Lien avec les CFA/Lycées professionnels	
		- Evaluer les capacités de la personne pour compenser ses difficultés, en considérant les limitations fonctionnelles en lien avec les limitations d'activité et les restrictions de participation dans tous les domaines d'occupation et de vie de la personne en situation de handicap : les habiletés manuelles, gestuelles et motrices, les fonctions cognitives et exécutives, les habiletés sensorielles, les habiletés graphiques.	Ergothérapeutes	Famille Equipe EN	
	2.1.2 – Rééducation et réadaptation	- Améliorer le contrôle postural pour une meilleure disponibilité corporelle et	Psychomotriciens		

	fonctionnelle	<p>attentionnelle en classe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Asseoir les bases de l'écriture au niveau perceptif / visuo-spatial, posturo-moteur et cognitif 			
	2.3.3.2 – Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du jeune autour de ses centres d'intérêt, points forts, difficultés afin de l'aider à mieux se connaître (travail sur l'estime de soi) - Accompagnement dans des recherches ciblées sur les métiers, organisation de rencontres avec des professionnels (projet découverte métiers) - Amener le jeune à devenir autonome dans ses recherches de stage - Lui permettre d'être acteur de son projet - Maintenir des échanges réguliers avec la famille, les enseignants et l'équipe du SESSAD autour du projet d'avenir du jeune - Accompagnement des jeunes vers des lieux et personnes ressources en matière d'insertion professionnelle - Organisation de réunions d'échanges pour les familles et de soirées d'échanges sur l'orientation pour les jeunes (avec d'anciens usagers du sessad) 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>En lien avec Assistante sociale et psychologue</p>	<p>Jeune</p> <p>Familles</p> <p>Education nationale</p> <p>La Cité des métiers</p> <p>CIO</p> <p>Structures Information Jeunesse (PIJ, BIJ)</p> <p>Entreprises</p> <p>CFA</p> <p>Lycées professionnels</p> <p>ONISEP</p>	<p>-Evaluation du projet d'avenir lors des réunions de projet et retour familles PPA</p> <p>-point régulier avec les familles</p> <p>-Evaluation de la satisfaction du jeune dans son projet lors des réunions avec les anciens</p>

		- Entretiens famille – jeune (SESSAD ou VAD)			
		Avec l'éducatrice du SESSAD, Organiser des rencontres entre jeunes de 4eme/ 3eme actuellement suivis, avec des anciens du service.	Assistante sociale et éducatrice		
		Evaluer les capacités de la personne pour compenser ses difficultés, en considérant les limitations fonctionnelles en lien avec les limitations d'activité et les restrictions de participation dans tous les domaines d'occupation et de vie de la personne en situation de handicap : les habiletés manuelles, gestuelles et motrices, les fonctions cognitives et exécutives, les habiletés sensorielles, les habiletés graphiques.	Ergothérapeutes	Famille Equipe EN	
	2.3.3.4 – Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées	- Participation à diverses activités individuelles, sorties et groupes (cuisine, pâtisserie, hip hop, sac Ados...) - Apprentissages en termes de motricité fine, de planification des tâches, d'organisation, d'habiletés sociales, d'expression orale, de confiance en soi, d'autonomie...	Educatrice spécialisée +autres professionnels en fonction des groupes	Studio Médiathèque Transports en commun Commerçants environnants ...	-Evaluation lors de la réunion de projet et retour familles PPA -Bilans individualisés annuels des groupes

1.3.3.4 – Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.1.3 – Prestation des psychologues	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens familiaux en présence de l'enfant - Café des parents - Entretiens parents - Groupes ados sur la vie affective 	Psychologue	CMP, CMPP, psychologues libéraux, planning familial, ...(sans convention)	-indicateurs d'amélioration des liens parents enfants (questionnaires de satisfaction et indices informels)
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Guidance parentale (entretiens au SESSAD, VAD) - Accompagnement dans l'apprentissage de certains savoirs être (à domicile ou en groupe) permettant un équilibre familial - Echanges en groupe ou en individuel autour de la vie affective 	Educatrice spécialisée +Assistante sociale et Psychologue pour guidance parentale	Relais si besoin avec : CMPP ASE Centres de Planning familial	-Evaluation lors de la réunion de projet du jeune + retour PPA famille -Points réguliers en réunion -Pour situations complexes : cellule de prévention
		<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la parentalité par le biais de : Visites à domicile /café des parents/entretiens au service - Veille à l'équilibre familial, mission de protection de l'enfance force de proposition en cas de difficultés 	Assistante sociale	Proposition de rdv avec l'éducatrice et/ou le psychologue et/ou rééducateur Lien avec les secteurs d'action sociale, la cellule des informations préoccupantes	

		Favoriser un mieux-être corporel et émotionnel via des techniques de relaxation	Psychomotriciens		
1.3.3.5-Besoins pour apprendre à être pair-aidant	2.3.3.6- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de participation à deux instances citoyennes (lettres envoyées à tous les enfants de plus de 11 ans) : - Groupe d'expression - Comité des fêtes - Accompagnement des jeunes volontaires dans l'exercice de leurs missions et dans la représentation de leurs pairs 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>Comité des fêtes</p> <p>+ergothérapeute</p> <p>+enseignant LSF</p>	<p>Différents partenaires en groupe d'expression (association, mairie, siège, familles)</p> <p>Comité des fêtes : contacts/devis structures de loisirs</p>	<p>-Retours faits en groupe d'expression</p> <p>-Evaluation de la participation lors de la réunion de projet du jeune</p>
1.3.4.1- Besoins pour participer la vie sociale	2.1.1.3- Prestations des psychologues	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des réseaux informels de l'enfant (observations dans la cour de récré, échanges avec les enseignants, AESH, animateurs, entretiens avec les parents et l'enfant lui-même) 	Psychologue	Centres d'animation, espaces de loisirs, enseignants, ...(sans convention)	Sociogramme, observations, éléments objectifs (invitations aux anniversaires, copains qui viennent à la maison, ...)
	2.3.3.4- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement sur des projets individuels valorisant les jeunes en partant de leurs compétences ou demandes (rap, médiathèque, groupe pâtisserie...) - Renforcer leurs compétences sociales à travers les échanges et l'étayage de l'adulte 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>+Autres professionnels en fonction des groupes</p>	<p>-Médiathèque</p> <p>-Studio...</p>	-Evaluation lors de la réunion de projet du jeune

					-Echanges réguliers avec les familles
2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du jeune pour découvrir les structures jeunesse, médiathèques et maisons de quartier - Guidance parentale 	Educatrice spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> -Structures jeunesse -Médiathèque -Maison de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> -Retour du jeune et des familles -Réinvestissement de ces lieux par le jeune ou pas 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Perception et reconnaissance des codes non verbaux : - Indices émotionnels, mimiques, - Distance de communication 	Orthophoniste			
	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un outil de Communication Alternative Améliorée adaptée aux capacités de la personne. - Concevoir des documents adaptés aux capacités de la personne et de ses proches. - Mener des actions de sensibilisation des situations de handicap auprès de ses pairs et des partenaires. - Travailler les habiletés sociales pour favoriser son intégration dans la société auprès de ses pairs dans son environnement 	Ergothérapeutes	Equipe SESSAD Famille		
2.3.4.2- Accompagnements	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du jeune et des familles 	Educatrice	Services sport, culture et jeunesse	-Evaluation dans le réinvestissement	

	pour la participation aux activités sociales et de loisirs	dans les démarches d'inscription aux loisirs	spécialisée	des mairies	du jeune ou pas de ces activités, lieux ou personnes
		<ul style="list-style-type: none"> - -Accompagnement dans la découverte des structures jeunesse, médiathèque, ouverture sur le quartier - -Accompagnement dans la rencontre des personnes et lieux ressources en matière d'orientation et de formalités liées à l'insertion professionnelle (BIJ, CIO, Cité des Métiers) 		Associations sportives ou artistiques	
				Médiathèques	
				Structures Information Jeunesse (BIJ, PIJ)	
				Centres d'Orientation et d'Information	
				Cité des Métiers	
		<ul style="list-style-type: none"> - Guidance et conseil sur activités extérieures susceptibles d'être les plus en adéquation avec les difficultés rencontrées 	Orthophonistes Psychomotriciens Ergothérapeutes	Réseau social et associatif local Familles	
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des jeunes adolescents dans les bus - 	Educatrice spécialisée Assistante sociale		
		<ul style="list-style-type: none"> - Créer un outil de Communication Alternative Améliorée adapté aux capacités de la personne. - Concevoir des documents adaptés aux 	Ergothérapeutes	Equipe SESSAD Famille Education Nationale	

		<p>capacités de la personne et de ses proches.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de sensibilisation des situations de handicap auprès de ses pairs et des partenaires. - Travailler les habiletés sociales pour favoriser son intégration dans la société auprès de ses pairs dans son environnement - Réaliser des visites à domicile et/ou sur les lieux extérieurs ou de loisir et observer des mises en situation écologiques en lien avec l'entourage, afin de s'assurer de l'inclusion du jeune dans sa participation sociale - Travail autour de la réhabilitation psychosociale et l'insertion socio-professionnelle des personnes 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec les clubs pour adapter les exigences sportives en adéquation avec les possibilités du jeune 	Psychomotriciens		
1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	2.3.4.3-Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des jeunes dans l'accession à l'autonomie pour les déplacements (transports en commun, trajets domicile-collège, domicile-stage...) : - Apprentissages en amont (lecture de carte, d'horaires, recherches sur site...) - Expérimentations concrètes 	<p>Educatrice spécialisée</p> <p>Séance 4 mains :</p> <p>Avec l'ergothérapeute</p>	Tarifs privilégiés auprès des partenaires SNCF ou Sqybus	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation lors des réunions de projet -Bilans individualisés des groupes -point régulier avec les familles

		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement en individuel (lorsque cela répond à un besoin spécifique : ex stage à venir) ou au sein de groupes thérapeutiques 	Groupes thérapeutiques		-prise de notes sur l'évolution des jeunes
		<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la lecture et la compréhension de plans, orientation spatiale et temporelle - Repérage et compréhension des pictogrammes et logos 	Orthophonistes		
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans les transports pour autonomiser les déplacements des jeunes adolescents, en fonction des besoins et des capacités. Ce travail s'effectue par des mises en situations écologiques, en groupe ou en individuel - Conduire des actions de prévention pour limiter les situations de handicap de la personne. - Évaluer et tester les applications, les plus pertinentes à mettre en place pour la personne - Apprentissage d'utilisation d'applications pour permettre des déplacements autonomes et indépendants - Apprentissage et guidance dans le choix et l'utilisation des moyens de transports et l'utilisation des bornes pour acheter son 	Ergothérapeutes	Equipe Famille	

		moyen de transport			
		- Améliorer la latéralisation, l'orientation et la structuration spatio-temporelles	Psychomotriciens		
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1- Accompagnements pour l'ouverture des droits	- Constitution des dossiers avec les parents	Assistante sociale	Lien avec les PAT/CPAM /secteurs d'action sociale/CCAS/CAF	
	2.3.5.2- Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	- Pour les adolescents : Séance sur la gestion d'un budget en groupe thérapeutique	Educatrice spécialisée Psychomotricienne Ergothérapeute		-Bilan individualisé annuel du groupe SAC'ADOS -Evaluation lors de la réunion de projet et retour ppa
		- Accompagner les parents dans la constitution des dossiers de la MDPH - Orienter les parents vers des partenaires susceptibles de les aider	Assistante sociale		
		- Manipulation et apprentissage de l'utilisation de la monnaie, la gestion d'un budget, la compréhension de l'organisation dépensière au sein du foyer familial par des jeux de rôles et des mises en situation	Ergothérapeutes	Equipe Famille Autres services du pôle	

		<p>écologiques.</p> <ul style="list-style-type: none">- Permettre à la personne, par l'entraînement et par la mise en place de compensations physiques, matérielles ou humaines, une autonomie et une indépendance à sa place/son rôle dans la société.- Favoriser l'engagement de la personne dans son projet d'accompagnement, et d'adaptation, par le biais de moyens de compensations personnalisés (comme la calculatrice, le téléphone, des applications)- Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis. (Défis à réaliser au quotidien)- Créer et tenir un groupe à visée thérapeutique dans le but d'améliorer les capacités de la personne, dans un contexte social (projets transversaux avec les autres services du pôle).			
--	--	---	--	--	--

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service, selon la loi 2002-2, est réévalué tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accueilli.

Dans sa démarche continue d'amélioration de la qualité, le service, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique cette démarche au quotidien, notamment par le biais de temps de réflexion en équipe. Un référentiel qualité associatif permet également de réévaluer les missions et les prestations proposées.

Un questionnaire de satisfaction est remis annuellement aux familles qui le remplissent en lien avec leur enfant selon son âge, afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un meilleur accompagnement

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

Les modalités d'admission font l'objet de procédures écrites connues par tous les professionnels du service.

Le service est réservé aux assurés sociaux immatriculés dans une Caisse d'Assurance Maladie, à l'exclusion des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Sollicitée par la famille ou par les institutions, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CADPH¹¹, instance compétente au sein de la MDPH¹² pour les décisions d'attribution des prestations, notifie l'orientation vers le SESSAD.

A réception de la notification :

1. Le dossier reçu de la CDAPH est enregistré administrativement par la secrétaire, dans un tableau de bord tenu par date de notification. Toutes les demandes sont également recensées sur le site internet ViaTrajectoire.
2. Si aucune place n'est disponible dans l'effectif, un courrier est envoyé au jeune et sa famille ainsi qu'à la MDPH pour officialiser l'inscription sur la liste d'attente. La plaquette de présentation du service est envoyée à la famille. Le service peut communiquer, si cela s'avère nécessaire, des coordonnées de professionnels libéraux en attendant la future admission.

De l'admission au premier projet personnalisé d'accompagnement

1. Lorsqu'une place est disponible, le service prend contact avec la famille pour proposer une rencontre au SESSAD. Un livret d'accueil lui est adressé, ainsi qu'une fiche de renseignements administratifs à remplir par la famille.
2. Lors du RDV, les différentes étapes avec la famille et le jeune sont :

¹¹ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

¹² Maison Départementale des Personnes Handicapées

- Un premier entretien avec le chef de service, l'assistante sociale et le psychologue pour **présenter le service** et **recueillir les besoins et attentes** de l'enfant et ses parents.
- Une **consultation médicale** avec le médecin du SESSAD qui réalise une anamnèse, partagée ensuite en équipe dans le respect du secret partagé.

3. L'admission n'est pas possible pour les raisons suivantes :

- Choix du jeune / de ses proches ;
 - Raisons médicales motivées par le médecin du service qui peuvent être appuyées, si nécessaire, par des bilans ;
 - Eloignement géographique (plus de 30 mn de trajet) du lieu d'intervention.
- Dans ce cas, un courrier de confirmation est co-signé par la famille et le service, avec copie pour la MDPH.

4. Après un délai de réflexion pour la famille, un DIPEC¹³ est proposé au jeune et sa famille : l'admission est prévue initialement pour 12 mois. Un courrier d'information d'admission est envoyé à la MDPH.

Lors de ce rendez-vous entre la famille du jeune et la direction, différents documents sont remis afin de présenter le service, le pôle SESSAD et l'association APAJH Yvelines :

- Le projet de service ;
- Le règlement de fonctionnement du service ainsi que la charte des droits et libertés ;
- Une brochure d'information sur la personne qualifiée ;
- Un document relatif au traitement des données personnelles ;
- Le trombinoscope de l'équipe ;
- Le projet associatif et un bulletin d'adhésion à l'organisme gestionnaire.

5. L'équipe se réunit avec le médecin pour la lecture pluridisciplinaire du dossier (médical, du parcours scolaire...) afin d'effectuer un état global de la situation. Des éventuels examens médicaux peuvent être demandés à la famille et/ou des bilans complémentaires nécessaires sont réalisés par les professionnels en vue d'affiner le diagnostic et la compréhension de la situation globale.

6. Les 1ères étapes de la prise en charge au SESSAD sont :

- Un **entretien** avec le psychologue et l'assistante sociale porté sur l'environnement familial.
- Une **visite à domicile** réalisée par l'éducatrice spécialisée et l'ergothérapeute pour cibler précisément les besoins et les motivations du jeune et de ses parents. Dans ce cadre, divers outils d'évaluation peuvent être mobilisés.
- Une phase de réalisation de **bilans complémentaires** par les professionnels du SESSAD est programmée si nécessaire.
- Un lien est fait avec **l'établissement scolaire** du jeune.

7. L'accompagnement du jeune démarre après une centralisation des données par le médecin et le Chef de Service en équipe pluridisciplinaire pour coordonner le projet de soin et d'accompagnement.

¹³ Document Individuel de Prise En Charge

8. Le premier PPA¹⁴ est élaboré par l'équipe interdisciplinaire en associant le jeune et sa famille, au plus tard six mois après l'admission. Ce projet vise à établir un plan d'actions en priorisant les objectifs de soins et d'accompagnement.

Une réflexion sera menée pour adapter le projet aux besoins d'accessibilité du jeune (carte mentale, tableau...).

Il est à noter que l'accompagnement d'un jeune au sein du service n'induit pas nécessairement un accompagnement par tous les professionnels de manière hebdomadaire et individuelle. L'organisation des accompagnements sera effectuée en fonction des besoins propres à chaque enfant et sur un rythme variable. Des accompagnements en groupe thérapeutique et/ou éducatif pourront être également proposés au jeune et à la famille. Ces groupes font partie intégrante de la prise en charge au SESSAD.

Le SESSAD tient à placer le jeune comme acteur au centre de son projet en favorisant sa participation à la réalisation de son PPA. Pour ce faire des objectifs à plus ou moins court terme sont définis afin de valoriser le jeune dans son engagement et de limiter les démobilisations.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Pour chaque enfant, il est proposé un PPA co-construit avec l'enfant, son tuteur légal et l'équipe professionnelle. Ce projet est réévalué régulièrement, à minima annuellement, pour être ajusté au regard de l'évolution de la situation ou des attentes de l'enfant.

Il permet de mettre en place des actions spécifiques qui entrent dans les missions de l'établissement et facilitent la prise d'autonomie de l'enfant dans sa vie quotidienne, sociale et dans son parcours scolaire. L'ensemble du PPA vise à préserver ou restaurer l'estime de soi et la prise d'initiative du jeune. Pour favoriser sa participation, une alliance dynamique doit être mise en place. Il est indispensable de recueillir ses habitudes de vie, ses activités signifiantes et de bien documenter son cadre de vie quotidien. Toutefois, il est également important d'identifier les moments favorables à ce recueil de données et de collecter seulement les informations nécessaires à la préparation du PPA.

Les propositions doivent être stimulantes et tenir compte des motivations de l'enfant. Divers supports d'entretiens peuvent être utilisés, afin de permettre un recueil de la parole de l'enfant et/ou des parents. L'objectif est de dégager des axes de travail concrets avec des objectifs pluri-professionnels atteignables et ré-évaluables à court terme. L'idée étant que le jeune puisse se focaliser sur ces objectifs possibles à atteindre dans un délai raisonnable afin de renforcer l'estime de soi, la motivation à se surpasser et poursuivre les prochains objectifs fixés à moyen ou long terme.

Le projet est co-construit avec une reconnaissance mutuelle des rôles de chacun, avec une aide pour l'expression et la prise d'initiative du jeune. Il permet de faire émerger des nouvelles propositions. Les professionnels initient et facilitent l'échange autour des sujets sensibles pour le jeune (gestion de l'autonomie quotidienne, difficultés

¹⁴ Projet Personnalisé d'Accompagnement

d'interactions sociales, rapports conflictuels avec les parents, ...). Chacun doit pouvoir exprimer son point de vue afin d'aboutir à un consensus dans les objectifs poursuivis.

Dans la présentation du projet, les modifications/adaptations successives doivent apparaître ainsi que la contribution de chacun. Les constats et observations doivent être bien séparés de leur analyse. Pour permettre une meilleure compréhension, le vocabulaire utilisé doit être compris de tous, les termes techniques et le vocabulaire administratif sont à éviter ou doivent être explicités.

De ce PPA découlent des axes de travail pour l'enfant, sa famille, l'équipe. Selon les besoins, les moyens d'intervention peuvent être les suivants :

- Un **suiti médical** et une **coordination** de suivis assurés par le médecin du service (en lien avec les médecins spécialistes externes et l'équipe) qui prennent en compte les répercussions de la situation de handicap de l'enfant sur ses apprentissages et sur son développement global ;
- Un **suiti paramédical** :
 - Ergothérapie
 - Orthophonie
 - Psychomotricité
- Un accompagnement de l'enfant et de ses parents sur le plan psychologique,
- Un accompagnement éducatif autour de la question du handicap, de l'autonomie, de la socialisation, de l'orientation et des projets qui en découlent,
- Des groupes thérapeutiques et/ou éducatifs
- Un accompagnement social par l'assistante sociale, selon les besoins et attentes, notamment pour ce qui concerne les droits des familles autour du handicap,
- Une permanence téléphonique et accueil physique pour permettre le lien avec le SESSAD par la secrétaire.

Le chef de service **est garant** du projet du jeune.

En complément du PPA, d'autres actions peuvent être envisagées, tels que :

- Orientation vers d'autres services de santé et/ou sociaux pour des besoins spécifiques (orthoptiste, CMP, CCAS...);
- Un travail en partenariat avec l'Education Nationale, notamment les enseignants, AESH, personnel de cantine, personnel périscolaire ;
- Un accompagnement parental.

Le PPA est co-signé par le jeune, ses parents et la Direction du SESSAD.

Le PPA est révisé régulièrement avec l'élaboration d'avenants si besoin. Il est complété selon les besoins du jeune énumérés, et travaillés successivement avec les professionnels compétents. C'est le médecin et le chef de service qui coordonnent les interventions et les actions menées par les différents professionnels de l'équipe.

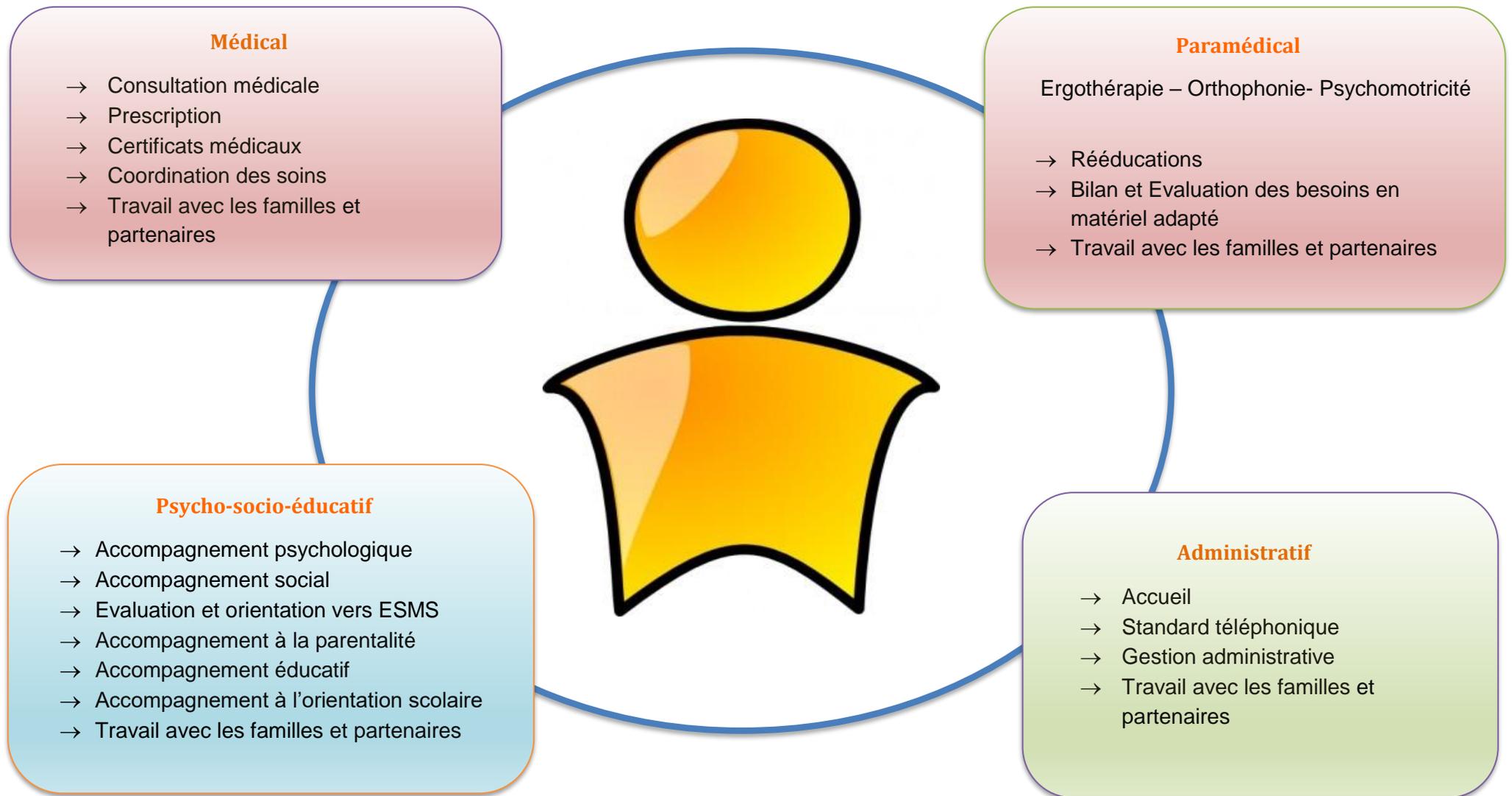
Les principes d'intervention au pôle SESSAD selon les Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles (RBPP)

- Travail pluri-professionnel ;
- Principe de laïcité ;
- Évoluer entre autonomie et protection des personnes accueillies ;

- Promotion de l'inclusion scolaire sociale préprofessionnelle et professionnelle ;
- Personnalisation de l'accompagnement au plus près des besoins du jeune et de sa famille ;
- Posture institutionnelle de tous les professionnels du pôle SESSAD ;
- Co-construction du projet ;
- Ouverture sur le monde extérieur ;
- Démarche continue d'amélioration de la qualité.

Tous les professionnels sont soumis au secret partagé. Les informations relatives aux différents accompagnements sont donc protégées. Les professionnels ne partagent que ce qui est nécessaire à un accompagnement de qualité de l'enfant/adolescent. La famille est informée du secret partagé auquel est soumise l'équipe du SESSAD, lors de la signature du DIPEC.

Le jeune ou ses responsables légaux peuvent, après avoir fait une demande écrite à la direction, consulter le dossier sur place. Cette consultation se fait accompagnée par un professionnel.



3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Lors de l'élaboration du PPA du jeune, des bilans et des observations interdisciplinaires peuvent être demandés par le médecin afin de préciser le diagnostic et les objectifs d'accompagnement en lien avec la demande du jeune et de sa famille.

Les priorités d'accompagnement avec des objectifs à court et moyen terme seront alors définies, selon la demande et les besoins repérés lors des différents bilans. L'emploi du temps du jeune sera donc régulièrement réajusté, en prenant en compte l'atteinte ou non des objectifs, sa disponibilité, sa fatigabilité et son engagement.

Les accompagnements par les différents professionnels peuvent avoir lieu à l'école (classe, cantine, périscolaire et sport), au domicile, sur les lieux de loisirs des jeunes ou tout autre lieu extérieur qui nécessiterait un besoin (espace jeunesse, Bureau Information Jeunesse, entreprises, transports, lieux de stage, commerces...) ou au SESSAD. Pour ce faire, une souplesse au niveau des emplois du temps et de l'organisation de travail des professionnels doit être envisagée. Ces accompagnements peuvent être proposés de façon individuelle ou en groupe, ponctuellement ou régulièrement. Pendant les périodes de vacances scolaires, des sorties ou groupes exceptionnels peuvent être organisés en lien avec les besoins repérés.

Le plateau technique du SESSAD permet de diversifier les approches afin de proposer des accompagnements transversaux tant en individuel qu'en groupe : par exemple, autour de la socialisation, l'autonomie, les interactions sociales et la prise de confiance en soi.

Le jeune et sa famille pouvant être amenés à consulter des professionnels extérieurs (consultation médicale spécialisée, partenaires médico-sociaux et administratifs...) l'équipe du SESSAD se tient à disposition pour les accompagner.

Sur demande du jeune, de sa famille ou de l'équipe pédagogique, le SESSAD propose des temps de sensibilisation afin d'informer sur la spécificité des troubles du langage et des apprentissages et leur impact sur la scolarité et la vie quotidienne du jeune.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs situations peuvent motiver l'arrêt du suivi par le service :

- Le jeune a atteint la limite d'âge (16 ans) ;
- L'orientation vers un autre établissement ou service s'avère nécessaire. Le SESSAD propose d'accompagner le jeune et la famille dans ce projet ;
- L'évolution des besoins, constatée par les professionnels et le médecin du SESSAD, en accord avec le jeune et la famille, ne nécessite plus un accompagnement par le service ;
- La demande de la famille ;
- Le non-engagement du jeune dans son projet.

Lorsqu'une sortie est envisagée, un rendez-vous avec la direction est proposé à la famille pour faire un bilan

concernant le parcours du jeune et formaliser la future sortie. Un temps est prévu avec le jeune afin de l'en informer, lui laisser l'espace pour faire part de ses demandes éventuelles quant à ses derniers mois au service et lui permettre de s'investir pleinement dans sa fin d'accompagnement.

A l'issue, une fiche de sortie est signée par les parents et transmise à la MDPH.

L'assistante sociale se tient à disposition du jeune et de sa famille durant les trois années qui suivent sa sortie, pour tout renseignement et aide. Dans certaines situations particulières, bien que le jeune ne fasse plus partie des effectifs du service, les professionnels peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation ou un accompagnement exceptionnel (passage d'examens, demandes d'aménagements, passage des épreuves du permis de conduire...).

Il peut être proposé aux jeunes sortants de participer à un moment convivial afin de se dire au revoir.

L'éducatrice spécialisée, qui garde également un lien avec les sortants (et leurs familles), peut les inviter à des temps d'échanges afin de leur faire partager leurs expériences avec les jeunes encore présents au service.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Participation collective : Groupe d'expression des familles

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, un groupe d'expression réunissant des représentants de parents, de l'Association et des professionnels, est organisé trois fois par an, la Direction y est présente. Le groupe d'expression donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du service : l'organisation interne, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs et leur entretien, la relocalisation prévue en cas de travaux ou de fermeture. Un règlement intérieur prévoit cette organisation ainsi que le mode de désignation des participants.

Les jeunes sont invités à participer à cette instance et pour ce faire, chaque début d'année, le SESSAD sollicite les jeunes lors de la réunion de rentrée et par l'envoi de courriers à l'ensemble des enfants et adolescents de plus de onze ans.¹⁵

Si un ou plusieurs jeunes se porte(nt) volontaire(s), un accompagnement est réalisé pour les aider à accomplir leurs missions de représentant, à se mettre en lien avec les autres enfants et à organiser leur intervention.

Autres formes d'expression des personnes accueillies et de leur entourage

Une réunion de rentrée à destination des familles est organisée tous les ans, et d'autres selon la nécessité et la demande. Cette réunion est l'occasion de présenter, d'informer et d'échanger mais c'est aussi l'occasion pour les familles ou les jeunes présents de s'exprimer sur le fonctionnement du SESSAD, sur les axes proposés et donner leur

¹⁵ Age réglementaire pour la participation aux instances représentatives : Cf Décret No 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

avis.

Un temps de rencontre plus individualisé entre le jeune, ses proches et les professionnels est organisé tous les ans au deuxième trimestre scolaire (« rencontre parents – rééducateurs »). Ces rencontres permettent également au jeune et à sa famille d'exprimer leurs demandes, d'obtenir des éclaircissements, ... L'objectif est de favoriser la transparence et d'inciter les personnes à être actrices dans le projet proposé.

D'autres formes de participation collective sont proposées aux enfants et adolescents accompagnés au SESSAD.

Tout d'abord, un comité des fêtes est mis en place en début d'année avec les jeunes volontaires de plus de 11 ans et des professionnels. L'objectif de cette instance est d'amener les jeunes à participer à l'organisation de la sortie de fin d'année mutualisée avec les enfants de l'antenne surdité. C'est l'occasion pour les jeunes de donner leur avis, de participer à une instance citoyenne et ainsi de favoriser « La promotion de l'expression et de l'échange des perspectives »¹⁶ comme le préconisent les RBPP de la HAS.

Les divers groupes éducatifs proposés au SESSAD sont également des supports concrets pour solliciter la participation et l'expression des enfants et adolescents. Ils permettent « de croiser régulièrement les perspectives des usagers (...) dans le cadre de débats »¹⁷ ou de discussions. En effet, les professionnels proposent un cadre permettant à chaque jeune d'exprimer ses choix, son point de vue, de participer à l'action collective mise en œuvre au sein du groupe.

Egalement un questionnaire dit de satisfaction, est adressé chaque année aux familles afin de recueillir leurs ressentis et avis sur l'accompagnement réalisé par le service.

Enfin, en cas de désaccord entre la famille et le service, la famille peut avoir recours à une médiation interne à l'Association par le biais de fiche « réclamations – plaintes – suggestions » mis à disposition dans un classeur dans la salle d'attente et adressées à la direction. Si cela s'avère nécessaire, elle peut également avoir recours à une personne qualifiée (arrêté ARS¹⁸, décret d'application du 14 novembre 2003 n°2003-1094) afin d'engager une médiation et une conciliation du litige. La liste des personnes qualifiées est actualisée sur le site du conseil départemental et consultable librement. L'adresse du site du CD est indiquée dans le livret d'accueil du SESSAD APIDAY TSL.

6. LA GARANTIE DES DROITS

Les enfants/jeunes ainsi que leurs parents ou représentants légaux sont systématiquement associés au PPA réévalué une fois par an au minimum. L'implication des parents et des jeunes dans l'élaboration de ce projet est un sujet régulièrement questionné et réfléchi au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Une consultation médicale est organisée

¹⁶ RBPP de l'ANESM sur la « Bienveillance » - Janvier 2012

¹⁷ RBPP de l'ANESM sur la « Bienveillance » - Janvier 2012

¹⁸ Agence Régionale de Santé

avant la révision du projet : les enfants/jeunes et leurs familles peuvent y exprimer leurs besoins, demandes, difficultés et suggestions.

Le règlement de fonctionnement a été réactualisé en 2021. Il est revu régulièrement en fonction des nouvelles réglementations. Il est présenté aux représentants du Groupe d'Expression du service (CVS) et affiché en salle d'attente.

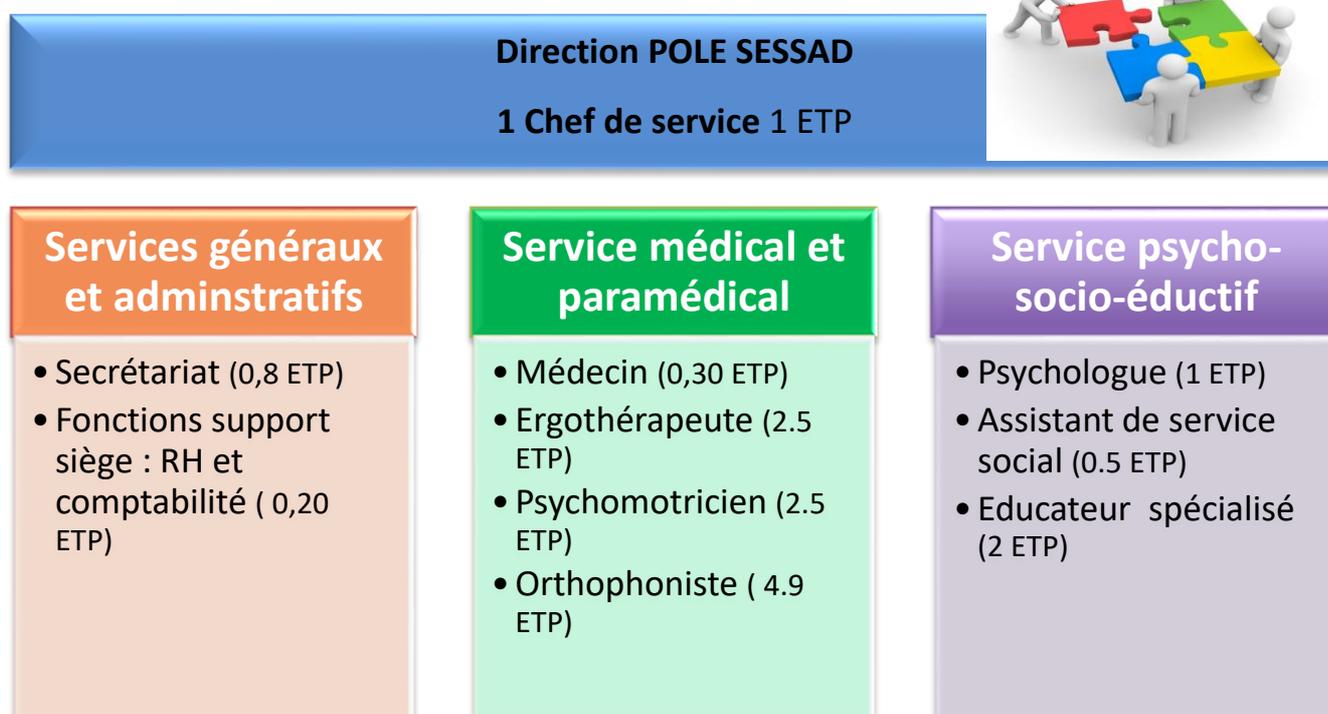
Les professionnels sont sensibilisés aux droits des personnes accueillies par le biais de formations (formation Bientraitance transversale au pôle SESSAD en novembre et décembre 2018, par exemple), la participation aux conférences APAJH Yvelines (ex : parentalité et handicap, secret partagé, etc.), la possibilité de saisine de l'instance associative « Réflexion sur la Bientraitance », la confrontation régulière de nos modes de fonctionnement aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS.

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1. Organigramme



1.1.2. Tableau fonctionnel des services

POSTE	Missions
DIRECTION	
Directrice	La directrice du Pôle SESSAD (poste ventilé entre les trois SESSAD) veille à l'efficacité du projet de service dans le respect de la commande publique et du projet associatif.
Chef de Service	La chef de service manage et coordonne le personnel qu'elle a sous sa responsabilité. Elle participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accompagnées. Dans le cadre du projet de service, elle s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement. Elle rend compte régulièrement à la directrice et collabore sur les projets institutionnels et associatifs, en lien avec la démarche

	qualité, la gestion et la prévention des risques ainsi que l'animation du partenariat.
ADMINISTRATIF	
Secrétaire	La secrétaire assiste la direction dans les tâches administratives, et gère le secrétariat. Elle assure l'accueil téléphonique et physique des enfants/jeunes et de leurs familles. Elle effectue le lien entre les professionnels, la direction et les différents partenaires du service (siège, écoles, familles, interprètes, taxis, MDPH, CPAM, etc).
PARA-MEDICAL	
Orthophoniste	<p>L'orthophoniste intervient sur prescription médicale afin de favoriser la communication. Cette dernière englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral et écrit, et l'accès aux apprentissages, en adaptant les moyens selon les possibilités et les besoins de chacun.</p> <p>Les missions de l'orthophoniste consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La passation et rédaction des bilans d'évaluation ; - Développer les praxies bucco-faciales dans le but d'améliorer l'articulation orale, la voix et la diction et aussi de développer l'expressivité du visage ; - Développer le langage oral sur les deux versants compréhension et expression ; - Permettre l'entrée dans le langage écrit (lecture, compréhension, transcription) en améliorant : <ul style="list-style-type: none"> • La conscience phonologique • La discrimination visuelle et l'organisation spatiale des lettres dans les mots • L'amélioration et l'automatisation des voies d'assemblage et d'adressage nécessaires à une lecture et une transcription fonctionnelle • La compréhension pour rendre la lecture fonctionnelle - Stimuler les capacités attentionnelles - Développer les structures logiques nécessaires à la compréhension des liens logiques et à l'apprentissage de la numération, du sens des opérations et à la compréhension et résolution de problèmes.
Psychomotricien(ne)	<p>Le psychomotricien considère l'enfant dans sa globalité en tenant compte de son développement moteur, cognitif et psycho-affectif.</p> <p>Il est amené à réaliser un bilan psychomoteur pour déterminer les compétences et les besoins de l'enfant.</p> <p>Le psychomotricien cherche à agir sur les désordres psychomoteurs liés aux troubles des apprentissages, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une bonne intégration du schéma corporel pour avoir un référentiel corporel, base des représentations spatiales - Améliorer la latéralisation, l'orientation et la structuration spatio-temporelles - Renforcer le contrôle postural pour une plus grande disponibilité corporelle et

	<p>attentionnelle en classe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter l’initiative motrice, les coordinations dynamiques globales et plus fines, les coordinations oculo-manuelles et bi manuelles pour développer l’aisance corporelle et obtenir un contrôle gestuel plus fluide et économique ; - Asseoir les bases de l’écriture au niveau perceptif / visuo-spatial, posturo-moteur et cognitif ; - Renforcer les fonctions exécutives via l’abord corporel (attention, inhibition, planification) ; - Développer l’expression corporelle et la communication infra verbale afin de favoriser les interactions et améliorer l’intégration sociale ; - Agir sur l’équilibre tonico- émotionnel, favoriser un mieux-être corporel et émotionnel via des techniques de relaxation.
Ergothérapeute	<p>L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. Son but est de développer, restaurer et maintenir l'indépendance et l'autonomie de la personne en s'appuyant sur son engagement et ses capacités.</p> <p>Il évalue les difficultés et les aptitudes de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques. Il analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapeutique.</p> <p>Lors des prises en charge, l'ergothérapeute vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entraîner les capacités de la personne pour compenser ses difficultés, en considérant les limitations fonctionnelles en lien avec les limitations d'activité et les restrictions de participation dans tous les domaines d'occupation et de vie de la personne en situation de handicap ; - Proposer ou créer des aménagements, des adaptations du poste de travail, de positionnement, des aides techniques et des outils de compensation permettant la réalisation fonctionnelle des occupations, notamment scolaires et concernant les Actes de la Vie Quotidienne ; - Effectuer un travail de guidance parentale pour faciliter les transferts d'acquis.
Psychologue	<p>Le psychologue est à l'écoute des demandes d'aide et de soutien des enfants, de leurs parents et des professionnels dans l'exercice de leur fonction. En plus des entretiens qu'il peut organiser et animer, le psychologue est chargé des évaluations psychométriques des enfants. Il effectue également un travail de guidance parental.</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec la direction pour assurer une harmonie générale dans la conduite du projet de l'établissement au service des enfants et des adolescents suivis.</p>

EDUCATIF	
Educatrice spécialisée	<p>L'éducatrice spécialisée organise ses interventions autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'enfant ou l'adolescent à développer ses compétences et son autonomie dans les Actes de la Vie Quotidienne, - Aider le jeune à exprimer ses choix et soutenir ses engagements, en favorisant l'expression et la communication verbale (rendre le jeune acteur de son projet d'avenir, acteur dans ses démarches ...) - Assurer le rôle du tiers régulateur et du tiers aidant pour les problèmes relationnels et conflictuels lors des groupes éducatifs, sorties / accompagner la personne à réfléchir à des situations sociales qui lui ont posé problème et à trouver des techniques pour réguler son positionnement et ses interventions, étayer le jeune dans ses interactions (travail autour des compétences sociales) - Favoriser la socialisation et l'ouverture du jeune sur son environnement proche (visite des services et structures jeunesse de sa ville, accompagnement dans l'inscription aux loisirs, dans l'appropriation du quartier, ...) - Aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel choisi et préparer son insertion sociale et professionnelle - Développer et maintenir un tissu partenarial en fonction des besoins spécifiques des enfants et des familles (démarches partenariales diverses)
MEDICAL	
Le médecin	<p>Le médecin généraliste de l'établissement assure les consultations médicales, un jour par semaine. Il dispose des équipements et installations techniques nécessaires à l'examen des enfants. Tous les enfants bénéficient d'une consultation, au moins une fois en cours d'année, parallèlement à la surveillance des rééducations.</p> <p>Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe et les éventuels services médicaux extérieurs. Le médecin communique avec les familles et répond à leurs attentes.</p>
SOCIAL	
Assistante de service social	<p>L'assistante de service social évalue la situation sociale de l'enfant et de sa famille et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Elle participe à la prévention de certaines situations sociales (précarité, difficultés d'insertion, ...) en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et également les différents partenaires sociaux. Elle effectue un travail de soutien à la parentalité, après évaluation en équipe des besoins repérés.</p>

	<p>L'assistante de service social informe et aide les familles sur leurs droits concernant le handicap (AEEH¹⁹, PCH²⁰, aménagement du logement, sécurité sociale...) afin de faciliter les démarches pour l'obtention d'aides concernant les moyens de compensation d'ordre humain, matériel ou financier.</p> <p>Elle participe à la procédure d'admission et effectue un bilan social de chaque situation nouvelle.</p> <p>Elle aide à l'orientation des enfants suivis par le service, en lien avec l'équipe, elle est donc en lien avec les référents de scolarisation, participe aux EPSE²¹ au sein des différents PAT²² concernés ainsi qu'aux ESS²³ des enfants. Elle est responsable du suivi des enfants pendant les 3 années qui suivent la sortie du service.</p>
--	---

1.1.3. Modalités de fonctionnement de l'organisation

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Réunion de service	Hebdomadaire	Organisation, fonctionnement du service, coordination du suivi des projets personnalisés Participe à réguler le fonctionnement du service et contribue à une réflexion collective	L'ensemble des professionnels. Animée par la chef de service
Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines	Réflexions centrées sur le projet global du service, de sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions	L'ensemble des professionnels. Animée par la direction

¹⁹ AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

²⁰ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

²¹ EPSE : Equipe Pluridisciplinaire d'évaluation Spéciale Enfance de la MDPH

²² PAT : Pôle Autonomie Territorial

²³ ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

		en perspective, la démarche qualité...	
Réunion de projet	Hebdomadaire	Définition, après restitution des bilans des différents professionnels et le recueil des attentes des jeunes et de leur famille, des objectifs communs d'accompagnement pour l'année à venir	Les professionnels accompagnant le jeune. Animée par la chef de service
Réunion de coordination	Tous les mois	Suivi de la liste d'attente et réflexion autour de situations compliquées	La chef de service, le médecin, l'assistante de service social, les psychologues
Analyse des Pratiques Professionnelles	5 par an	Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels	L'ensemble des professionnels du service hors direction et chef de service. + APP pour les chefs de service de l'association APAJH Yvelines Animée par un intervenant extérieur
Réunion cadres Pôle SESSAD	Mensuelle	Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience et retour par la directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique de Pôle	Les cadres de direction du Pôle SESSAD Animée par la directrice
Droit d'expression des salariés	6 heures par an	Temps d'échanges entre professionnels sur les conditions et l'organisation du travail	Tous les professionnels hors cadres

Toutes ces réunions font l'objet d'un calendrier annuel diffusé à chaque professionnel.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1. Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : différentes sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et ses valeurs.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à

accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribuer à garantir la bien-être. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.2. Politique au sein du SESSAD APIDAY TSL

Le recrutement du personnel est réalisé par les cadres de direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font, de façon parallèle et concertée, par le siège de l'Association et la direction du Pôle SESSAD.

L'embauche du personnel est conditionnée par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCN 1966.²⁴ Les contrats de travail sont finalisés et validés par la direction des ressources humaines de l'Association.

Conformément à la législation du travail, le service dispose d'un règlement intérieur d'entreprise porté à la connaissance du personnel par remise en mains propres à l'embauche, et par voie d'affichage.

Le nouveau salarié à son arrivée reçoit un classeur composé des différents documents réglementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son intégration. Une visite médicale d'embauche est organisée dans la semaine suivant son arrivée. Des points de rencontre réguliers sont mis en place avec la chef de service.

Deux rendez-vous avec la direction sont organisés à mi-parcours et à la fin de la période d'essai.

1.2.3. Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout

²⁴ CCN 1966 : Convention Collective de 1966

au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

1.2.4. Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du Comité Social d'Entreprise ont lieu tous les mois.

Des rencontres mensuelles sont organisées entre les Représentants de Proximité du CSE affectés au Pôle SESSAD et la direction. Les questions relatives aux conditions de travail sont abordées. Les réponses apportées par la direction sont transmises à tous les professionnels du Pôle SESSAD

Les réunions Droits d'Expression des Salariés sont mises en place à raison de 6h par an. Les questions/réflexions abordées durant cette réunion sont soumises à la direction qui y répond dans un délai de 15 jours.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement

Différentes instances sont mises en place afin de favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques professionnelles, l'adéquation des accompagnements aux besoins et attentes des jeunes et de leur famille, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : Réunion institutionnelle, Réunion de service, Réunion de direction Pôle SESSAD, Groupe Réflexion Bientraitance associatif, etc.

De plus, cette démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie sur différents outils, entre autres :

- le Référentiel Qualité Associatif où sont intégrées les fiches CPOM,
- les RBPP,
- les formations transverses à l'association APAJH Yvelines, les colloques, les formations, les séminaires associatifs de cadres,
- les journées banalisées Pôle SESSAD inter professions,
- la veille réglementaire et documentaire.

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les jeunes accueillis que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein du service.

Par la mise en place du DUERP²⁵ et sa réactualisation annuelle, la formation « Qualité de Vie au Travail » transverse au Pôle SESSAD permettant de prévenir les risques psycho-sociaux, le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels aux gestes de premiers secours, à la sécurité incendie et à l'évacuation des locaux, la direction tend à prévenir et à sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, leur sécurité et leur bien-être. Un registre de sécurité situé au secrétariat est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations (passage de la commission de sécurité).

L'accès au service via un visiophone permet de contrôler les entrées et les sorties des personnes.

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'ensemble du personnel du SESSAD, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les RBPP relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

Dans le cadre du projet de service, l'équipe est engagée à traiter avec respect les usagers et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des jeunes accueillis au SESSAD, doit être signalée à la Direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'évènements indésirables connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Depuis son déménagement en 2018, le SESSAD APIDAY Antenne TSLA est installé à Voisins le Bretonneux sur un plateau regroupant également le SESSAD APIDAY Antenne Surdité et le SIAM antenne Sud. Cette proximité géographique permet de mutualiser les locaux et favorise les échanges entre les professionnels des différentes structures.

Les locaux du SESSAD APIDAY TSL se composent de :

- 1 espace d'accueil
- 1 bureau administratif pour les Secrétaires des 2 Antennes TSLA et Surdité
- 1 bureau pour l'assistante sociale Antenne TSLA et Surdité
- 1 bureau pour chaque Chef de Service

²⁵ DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

- 1 bureau pour les psychologues Antenne TSLA et Surdit 
- 1 bureau pour les M decin Antenne TSLA et Surdit 
- 1 bureau pour les orthophonistes Antenne TSLA et Surdit 
- 1 bureau pour les  ducateurs sp cialis s Antenne TSLA et Surdit 
- 1 bureau pour les ergoth rapeutes Antenne TSLA et Surdit 
- 1 bureau pour les psychomotriciens Antenne TSLA et Surdit 
- 3 espaces d'entretiens Antenne TSLA et Surdit 
- 1 cuisine th rapeutique mutualis e avec le SIAM pour les groupes
- 2 salles de r unions modulables partag es avec les autres services du plateau
- Des sanitaires

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'usager est mis en place au sein du service. Les donn es recueillies sont confidentielles et mises dans un dossier sous cl  dans le bureau de la chef de service. Les informations m dicales sont conserv es dans le bureau du m decin et  galement mises sous cl . Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant, sur demande et prise de rendez-vous, et accompagn es d'un professionnel. Les dossiers sont archiv s et conserv s au service sans date de fin. Apr s la mise en place du RGPD fin 2018 par l'Association, le dossier unique de l'usager d mat rialis  dotera le service de nouvelles conditions de tenue, d'archivage et de destruction du dossier de l'usager.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement au secret partag . Sur accord  crit des parents, les PPA peuvent  tre communiqu s   des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de r education, etc...) dans le cadre de s jour de r pit ou de r orientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

5ème Partie :

PERSPECTIVES À 5 ANS

Le SESSAD APIDAY TSLA Antenne TSLA a déjà beaucoup évolué dans son mode d'accompagnement depuis sa création en 2008. La preuve en est de sa transformation récente d'agrément qui vise à reconnaître les troubles associés de plus en plus prégnants des enfants/jeunes accueillis.

Nous pouvons noter que les difficultés d'accès aux centres de référence des Troubles du Langage entraînent un manque de diagnostic posé sur le handicap des enfants/jeunes accueillis, induisant une demande d'adaptation des professionnels. Concomitamment, le service doit développer un réseau de nouveaux partenaires de soins afin d'orienter les familles pour affiner ou poser un diagnostic nécessaire à une prise en soin en adéquation avec les besoins des enfants/jeunes.

La modification de l'agrément permet d'officialiser l'admission et l'accompagnement d'enfants/jeunes avec des troubles des apprentissages. La liste d'attente déjà très conséquente pour des enfants TSL, risque d'être majorée avec cette transformation d'agrément. Afin de réduire le délai d'admission, le service préconise pour les jeunes dont les besoins ne nécessitent plus de mobiliser tout le plateau technique (ex. seule une rééducation orthophonique par semaine est nécessaire), de s'orienter vers une prise en soin en libéral et d'envisager une sortie du SESSAD sans attendre l'âge limite de l'agrément. Ce raccourcissement relatif de la durée de prise en soin, devrait permettre de réduire le délai d'attente avant admission et augmenter la file active.

La politique nationale inclusive a comme conséquence une augmentation des partenaires de l'éducation nationale ce qui démultiplie les lieux d'intervention et donc l'itinérance, diminuant de fait le nombre de prises en soin possibles. Parallèlement, les enfants/jeunes porteurs de handicap se retrouvent isolés dans le milieu ordinaire sans pairs pour s'identifier, ce qui majore leurs difficultés d'interactions sociales. Afin de pallier ces problématiques et permettre aux jeunes d'acquérir des habiletés sociales et de pouvoir échanger sur leurs vécus d'enfants/jeunes TSLA, le service doit penser à augmenter et diversifier le nombre de groupes thérapeutiques/éducatifs sur les temps périscolaires, en plus des rééducations individuelles.